

IV - Programme d'actions

Une définition précise des actions par fiche pour une meilleure lisibilité

Rappel des objectifs et descriptif du contenu d'une fiche

Le projet d'agglomération affirme dans ses axes d'orientation, la volonté d'un art de vivre, l'organisation de la ville-pays, la garantie d'un développement solidaire de notre territoire tout en continuant à assurer un développement technopolitain à l'échelle locale et internationale et en contribuant à une gestion cohérente de l'ensemble azuréen.

Cette volonté de mieux vivre notre agglomération se construit en partie à travers la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains pour une mobilité ouverte à tous et respectueuse de la qualité de vie.

L'ouverture de la mobilité à tous, quel que soit notre âge, notre condition physique, notre niveau social, est conçue comme un service public accessible à tous, à travers l'offre du réseau ENVIBUS, d'offres complémentaires de déplacements (transport à la demande, covoiturage, vélo...). Cette ouverture de la mobilité se traduit également par un renforcement du maillage du territoire, par la réalisation de nouveaux accès, par une redistribution de l'espace public en faveur des modes doux et des transports collectifs, la création de voies d'évitement protégeant les centralités.

Le développement des modes dits alternatifs à la voiture, comme les transports collectifs, les vélos, les piétons, contribuera à préserver cette qualité de vie.

Le développement de notre agglomération sur les plans démographiques, économiques n'est pas incompatible avec la préservation de la qualité de vie. Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis veillera à ce que le développement des déplacements se fasse en priorité au profit des transports collectifs, des modes doux, de système de covoiturage ou de toute autre nouvelle technologie en matière de mobilité et respectueuse de notre environnement. L'innovation et les nouvelles technologies seront mises au bénéfice des ces transports afin de leur assurer confort, sécurité, performance et fiabilité.

La traduction des enjeux et des objectifs en matière de mobilité sur notre agglomération, s'inspire fortement des orientations définies dans le projet d'agglomération. Ils se présentent sous la forme d'un programme d'actions à travers l'identification de 5 grands objectifs transversaux déclinés en objectifs opérationnels. Ces derniers étant eux-mêmes composés de fiches actions. La répartition est la suivante :

I - Améliorer l'accessibilité tout en favorisant les modes alternatifs à la voiture

- 1- Promouvoir les transports collectifs
- 2- Renforcer l'intermodalité
- 3- Rendre le réseau de voirie plus sûr
- 4- Compléter le maillage de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

II - Préserver et conforter les centralités

- 1- Préserver la vie des centres urbains et villages
- 2- Contribuer au dynamisme commercial
- 3- Maîtriser l'usage des places de stationnement sur voirie

III - Développer les déplacements de proximité

- 1- Pacifier les espaces publics au profit des modes doux
- 2- Densifier le maillage des modes doux
- 3- Développer et sécuriser l'accessibilité aux équipements

IV - Créer une solidarité entre le littoral et le haut, moyen pays

- 1- Développer une politique tarifaire attractive
- 2- Etendre le service de transport à la demande
- 3- Mettre en place le covoiturage

V - Accompagner les changements de comportement

- 1- Faire connaître les actions publiques
- 2- Développer les partenariats
- 3- La CASA comme valeur d'exemple

VI –Suivre et évaluer la mise en œuvre du PDU

Chacune des fiches actions est numérotée et une couleur lui est définie comme suit :

Fiche n°

la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est maître d'ouvrage sur cette fiche et intervient dans son financement

Fiche n°

la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis intervient financièrement et peut être maître d'ouvrage sur une partie de l'action

Fiche n°

la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis n'est pas maître d'ouvrage sur cette fiche, ni ne participe à son financement

Deux pictogrammes peuvent se trouver à côté de la numérotation de la fiche :



Le pictogramme indique que la fiche en question concerne directement l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite



Le pictogramme renvoie à une carte détaillée située au verso de la fiche

Pour chacune des fiches, il est rappelé le grand objectif ainsi que l'objectif opérationnel aux quels elles appartiennent. Les liens permettent d'identifier les rapports de la fiche avec les autres fiches. Chacune d'entre elles comprend une rubrique sur :

- les « **Enjeux** » : précisent la problématique des déplacements et leurs positionnements dans un contexte global de mobilité,
- les « **Actions** » : qui seront mises en œuvre,
- les « **Suite à donner** » : définissant les étapes préliminaires pour parvenir à la réalisation des actions,
- la « **Maîtrise d'Ouvrage** » : qui indique le porteur et le financeur des actions,
- les « **Partenaires Financiers (PF) et Consultatifs (PC)** » : pour les actions à réaliser,
- les « **Echéances** » : en précisant les trois périodes CT (Court Terme), soit à l'horizon 2008, MT (Moyen Terme) compris dans une période allant de 2009 à 2012 et LT (Long Terme), correspondant à une période allant jusqu'au terme du PDU (soit 10 ans maximum),
- les « **Estimations Financières Prévisionnelles** » (exprimées en euros HT) présentant les évaluations chiffrées en investissement uniquement des opérations à réaliser ou à défaut, des coûts indicatifs pour certaines d'entre elles. Pour certaines actions, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis accorde un fonds de concours dont les modalités (taux, enveloppe globale annuelle plafonnée, conditions d'octroi...) sont déterminées dans cette rubrique avec un renvoi au chapitre concerné dans le guide des aménagements voirie,
- les « **Indicateurs de suivi** » qui sont des ratios, des données permettant de suivre les effets des actions mises en œuvre.

Sur la base des objectifs forts du **Projet d'Agglomération** et du **projet d'aménagement et de développement durable du SCOT**, ont été déclinés les enjeux majeurs du **PDU**.

Renforcer l'attractivité du territoire en préservant la qualité de vie

A. Améliorer l'accessibilité du territoire en favorisant les modes alternatifs à la voiture

1 : PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 - En améliorant la qualité du service rendu aux usagers

FICHE 1 : Mettre en place le Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) & Système d'Aide à l'Information Voyageurs (SAIV)

FICHE 2 : Installer la Billettique : titre de transport électronique et interopérable

FICHE 3 : Améliorer les temps de parcours

FICHE 4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis

FICHE 5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)

FICHE 6 : Intégrer les lignes scolaires dans le réseau urbain

FICHE 7 : Réaliser la troisième voie ferrée le long du littoral

1.2 - En améliorant l'accessibilité

FICHE 8 : Améliorer l'accessibilité pour tous et la sécurité dans les bus

FICHE 9 : Améliorer les points d'arrêts du réseau : privilégier l'arrêt en pleine voie

2 : RENFORCER L'INTERMODALITE

2.1 – En créant des pôles d'échanges

FICHE 10 : Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes

FICHE 11 : Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophilopolitaine

FICHE 12 : Créer des pôles d'échanges liés aux gares ferroviaires

2.2 – En créant des parcs-relais

FICHE 13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains

2.3 – En créant des parcs à vélos

FICHE 14 : Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes

3 : RENDRE LE RESEAU DE VOIRIE PLUS SUR

3.1 - En résorbant les points noirs routiers

FICHE 15 : Mettre en œuvre le programme de travaux sur le réseau départemental

3.2 - En adaptant les caractéristiques physiques des voies aux vitesses souhaitées

FICHE 16 : Définir un schéma fonctionnel de la voirie sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

4 : COMPLETER LE MAILLAGE CASA

- FICHE 17 : Créer un itinéraire Est-Ouest dans le moyen-pays et unifier le haut-pays avec le littoral
- FICHE 18 : Repenser les itinéraires poids lourds pour les flux de marchandises et contractualiser avec les professionnels
- FICHE 19 : Ouvrir davantage l'A8 au territoire traversé

Organiser la ville-Pays en renforçant les pôles de proximité

B. Préserver et conforter les centralités

1 : PRESERVER LA VIE DES CENTRES URBAINS ET VILLAGES

- FICHE 20 : Protéger les centralités actuelles ou émergentes de la grande circulation
- FICHE 21 : Prendre en compte les besoins spécifiques de stationnement

2 : CONTRIBUER AU DYNAMISME COMMERCIAL

- FICHE 22 : Définir les conditions d'accès des livraisons aux centres-villes et rapprocher les réglementations communales
- FICHE 23 : Expérimenter un Espace Logistique de Proximité
- FICHE 24 : Favoriser le stationnement de courte durée

3 : MAITRISER L'USAGE DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

- FICHE 25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé

Organiser la ville-Pays en faisant émerger les unités de voisinage

C. Développer les déplacements de proximité

1 : PACIFIER LES ESPACES PUBLICS AU PROFIT DES MODES DOUX

- FICHE 26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite

2 : DENSIFIER LE MAILLAGE DES MODES DOUX

- FICHE 27 : Réaliser des aménagements piétonniers
- FICHE 28 : Réaliser des itinéraires cyclables pour relier les équipements de proximité et mailler le territoire
- FICHE 29 : Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public

3 : DEVELOPPER ET SECURISER L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS

- FICHE 30 : Préserver les continuités modes doux dans les zones urbaines existantes et dans les projets d'urbanisation

Garantir un développement solidaire des territoires

D. *Créer une solidarité entre le littoral et le haut, moyen pays*

1 : DEVELOPPER UNE TARIFICATION ATTRACTIVE

FICHE 31 : Assurer une politique tarifaire attractive

2 : ETENDRE LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

FICHE 32 : Développer le TAD sur les 16 communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

3 : METTRE EN PLACE LE COVOITURAGE

FICHE 33 : Créer un site de covoiturage avec le SITP et SILLAGES

E. *Accompagner les changements de comportement*

1 : FAIRE CONNAITRE LES ACTIONS PUBLIQUES

FICHE 34 : Informer sur les services publics existants auprès des usagers et créer une centrale d'information multimodale

2 : DEVELOPPER LES PARTENARIATS

FICHE 35 : Accompagner la recherche et les projets innovants sur les déplacements

FICHE 36 : Participer aux journées nationales et européennes de sensibilisation sur les déplacements et créer un événement sur la mobilité

FICHE 37 : Mettre en place un conseil en mobilité et suivre la réalisation de PDE : création du PASS ENTREPRISE

FICHE 38 : Créer un lieu d'échanges et d'examen des temps : la gestion des temps

3 : LA CASA COMME VALEUR D'EXEMPLE

FICHE 39 : Réaliser le PDE de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

F. *Suivre et évaluer la mise en œuvre du PDU*

FICHE 40 : Créer un observatoire PDU en lien avec l'observatoire des déplacements

FICHE 41 : Participer à la réalisation d'une nouvelle enquête ménages

Objectif SCOT : Renforcer l'attractivité du territoire en préservant la qualité de vie

A. Améliorer l'accessibilité du territoire en favorisant les modes alternatifs à la voiture

1. Promouvoir les transports collectifs
 - en améliorant la qualité du service rendu aux usagers (Fiches n°1 à 7)
 - en améliorant l'accessibilité (Fiches n°8 à 9)
2. Renforcer l'intermodalité
 - en créant des pôles d'échanges (Fiches n°10 à 12)
 - en créant des parcs-relais (Fiche n°13)
 - en créant des parcs à vélos (Fiche n°14)
3. Rendre le réseau de voirie plus sûr
 - en résorbant les points noirs du réseau de voirie (Fiche n°15)
 - en adaptant les caractéristiques physiques des voies aux vitesses souhaitées (Fiche n°16)
4. Compléter le maillage de la CASA (Fiches n°17 à 19)

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

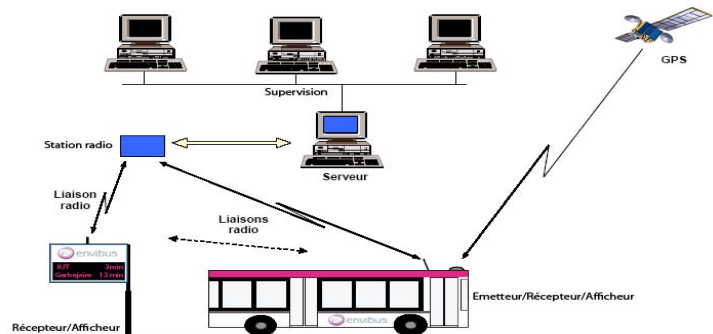
1-PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Mettre en place le Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) & Système d'Aide à l'Information Voyageurs (SAIV)

Lien(s) :

- Fiche n°3 : Améliorer les temps de parcours



Enjeux

SAE

Suivre en temps réel la position des bus

Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau ENVIBUS

SAIV

Apporter aux usagers des transports collectifs des informations en temps réel sur le réseau ENVIBUS (temps d'attente avant le passage d'un bus, perturbations éventuelles, informations commerciales...)

Actions

Mise en place d'un SAE pour gérer les perturbations du réseau, les retards éventuels des bus et améliorer les temps de parcours

Mise en place d'afficheurs aux points d'arrêts majeurs du réseau, d'un serveur vocal, d'informations sur le site internet (www.envibus.fr), d'envois de SMS

Suites à donner

SAE : en cours d'utilisation

SAIV : Identification des besoins - Choix des systèmes - mise en place des services - entretien

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport (SAE-SAIV)

Partenaires

Sociétés de transports - Communes (SAIV)

Maître d'Œuvre (MO)

Sociétés de transports (SAE)

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

SAE : 880K€ (réalisé)

SAIV : 1 700K€ (maintenance incluse)

Indicateur(s) de suivi

Statistiques de ponctualité aux points d'arrêts et problèmes sur le réseau, résolus

Nombre d'écrans d'information installés - Statistiques des informations transmises

Nombre de réclamations - Nombre de sollicitations des serveurs (internet, téléphone fixe et portable...)

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Installer la Billettique : titre de transport électronique et interopérable

Lien(s) :

- Fiche n°3 : Améliorer les temps de parcours



Enjeux

Offrir aux usagers la possibilité d'utiliser les réseaux de transports collectifs sans changement de titres

Faciliter les accès des réseaux et permettre un gain de temps pour les usagers

Obtenir des informations statistiques précises sur les origines / destinations des voyageurs et la fréquentation des lignes de bus pour adapter encore plus précisément l'offre et la demande de transport

Actions

1- Mise en place d'un système de billettique pour le réseau Envibus permettant de :

- bénéficier de titres de transport à validation sans contact (main libre)
- développer les points de vente dépositaires (distributeurs automatiques de titres...)
- bénéficier d'un système de rechargement des titres de transport (internet, téléphones, fixe et portable)
- Participer aux travaux du SYMITAM pour la mise en place d'un titre de transport interopérable sur le département des Alpes-Maritimes et avec les TER
- signer la charte billettique régionale
- participer aux travaux REFOCO avec la Région
- développer les titres inter-réseaux sur le département

Suites à donner

Identification des besoins - Choix et mise en place du système – Constitution des partenariats permettant l'interopérabilité

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

Autorités Organisatrices des Transports (AOT) : Conseil Régional PACA, Conseil Général des Alpes-Maritimes, CANCA, Sillages, SITP, CARF

Syndicat Mixte des Transports des Alpes-Maritimes (SYMITAM)

Sociétés de transports = dépositaires

Echéances

CT / MT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

1 000K€ : comprenant notamment les cartes sans contact, les valideurs, les distributeurs de titres, l'interface SAE, la transmission des données

Indicateur(s) de suivi

Nombre de véhicules équipés

Nombre de points de vente et de distributeurs de titres installés

Nombre de titres vendus

Données statistiques recueillies

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Améliorer les temps de parcours

Lien(s) :

- Fiche n°1 : Mettre en place le Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) & Système d'Aide à l'Information Voyageurs (SAIV)
- Fiche n°2 : Installer la Billettique : titre de transport électronique et interoperable
- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°6 : Intégrer les lignes scolaires dans le réseau urbain
- Fiche n°8 : Améliorer l'accessibilité pour tous et la sécurité dans les bus
- Fiche n°9 : Améliorer les points d'arrêts du réseau : privilégier l'arrêt en pleine voie



Enjeux

Mettre en place un service de transport collectif performant pour offrir une alternative efficace à l'usage de la voiture particulière

Améliorer la fréquence des lignes de bus, réduire le nombre de correspondances et les détours ponctuels des lignes

Actions

Restructuration du réseau ENVIBUS par la suppression du réseau en étoile pour créer des lignes transversales et des axes structurants à niveau de fréquence élevé et à amplitude étendue

Aménagement des points d'arrêts en pleine voie

Elaboration d'un plan des couloirs de bus et de mise en priorité des bus

Mise en place d'un service minimum de transports en commun en cas de grève conformément à la loi

Recherche d'une cohérence entre les services TER et ENVIBUS

Suites à donner

Développer les grandes liaisons de transports en commun

Conventionner avec les partenaires

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

Communes - Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de leurs compétences voirie

Echéances

CT/MT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Pose et installation de feux de signalisation donnant la priorité au bus pour un giratoire : 30K€ l'unité, soit 900K€

Acquisition et installation du matériel embarqué pour la détection des bus sur les axes prioritaires (équipement de tout le parc): 350K€ - PC de contrôle bus : 50K€

Soit un total de 1 300K€ pour la mise en priorité des bus et sa gestion

Etude de phasage et de lieux d'implantation des couloirs bus : 30K€

Indicateur(s) de suivi

Vitesse commerciale des lignes

Nombre d'aménagements effectués

Nombre de lignes aménagées

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis

Lien(s) :

- Fiche n°3 : Améliorer les temps de parcours
- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°11 : Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophiopolitaine
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains



Enjeux

Assurer une continuité depuis la ligne ferroviaire vers le pôle d'emplois majeur de l'agglomération et relier le nord d'Antibes à son centre ville

Permettre des gains de temps de parcours sur des liaisons structurantes du réseau ENVIBUS

Offrir une desserte très rapide vers le centre d'Antibes pour favoriser la fréquentation du réseau ENVIBUS

Actions

Mettre en place une desserte express entre la gare SNCF d'Antibes et le parc d'activités de Sophia Antipolis avec une fréquence au quart d'heure

Suites à donner

Réaliser des études d'aménagement des carrefours et giratoires pour accorder la priorité de passage des véhicules, en tant que de besoin

Lancer des études d'aménagement des points d'arrêts et parcs relais potentiels

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

Conseil Général des Alpes Maritimes au titre de sa compétence voirie

Communes au titre de leurs compétences voirie

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

1 800K€ H.T. : acquisition de véhicules

Indicateur(s) de suivi

Nombre de véhicules affectés à ce service

Nombre de rotation établie

Nombre d'usagers

Temps de parcours de la ligne



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

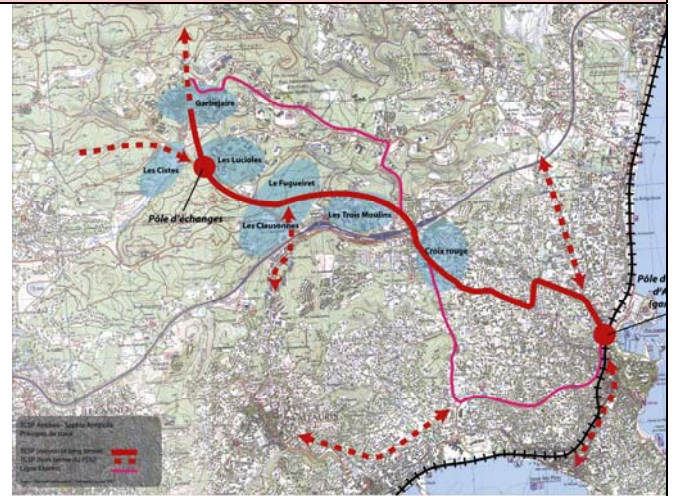
1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)

Lien(s) :

- Fiche n°3 : Améliorer les temps de parcours
- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°7 : Réaliser la troisième voie ferrée le long du littoral
- Fiche n°10 : Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°11 : Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophilopolitaine
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains



Enjeux

Renforcer l'attractivité, l'accessibilité et l'image de la Technopole par une desserte efficace du parc au départ de la gare ferroviaire d'Antibes pour rejoindre le parc de Sophia Antipolis
 Permettre une bonne desserte de l'agglomération pour les habitants
 Etre un outil au service de l'aménagement et de la structuration durable du territoire
 Solidariser le Moyen Pays avec le Littoral
 Assurer une très bonne interface TER – LGV dans les gares de Cannes et de Nice St Augustin pour la desserte d'Antibes-Sophia Antipolis
 Mettre en place le TCSP Antibes-Sophia à l'échéance de la phase 1 de la troisième voie. Créer un lien avec Sophia par le TCSP pour assurer une continuité de desserte depuis la gare ferroviaire vers la technopôle

Actions

Mise en liaison, la gare ferroviaire d'Antibes à la Technopôle par un transport collectif en site propre et poursuite de la desserte vers le haut pays et la ligne ferroviaire Cannes – Grasse au bénéfice d'un réseau, en TCSP

Suites à donner

Etudes et débuts de travaux pour la réalisation de sites propres sur les secteurs sans contraintes particulières (CT) et sur les points plus délicats (Passage de l'autoroute...), MT et LT
 Etudes d'opportunité et de faisabilité et travaux pour les développements futurs du TCSP (Sophia Antipolis, vers la ligne Cannes Grasse, vers le Nord de l'Agglomération...) : MT/LT

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

Etat - Conseil Régional PACA - Conseil Général des Alpes-Maritimes et Communes au titre de leurs compétences voirie et/ou transport - SYMISA - ADEME

Echéances

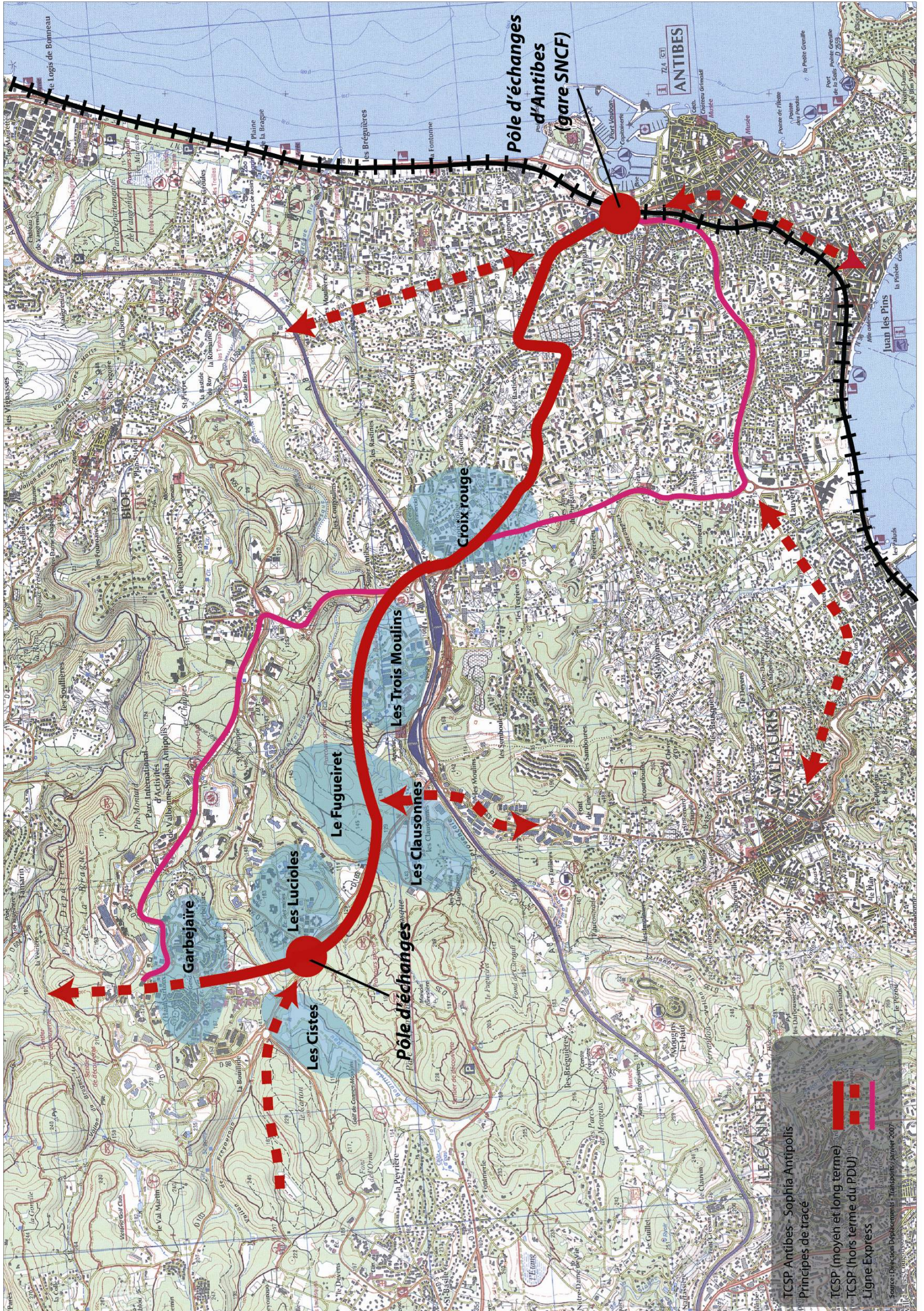
CT / MT / LT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

20 000K € à l'échelle du PDU pour le lancement des phases d'études et de début de réalisation du TCSP
 Le coût total est estimé à 100 000K € pour un système de bus en site propre mais reste à affiner en fonction des études à venir

Indicateur(s) de suivi

Evolution de la clientèle des transports collectifs, Evolution des temps de parcours TC sur le site propre
 Evolution des temps de parcours par origine/destination pour les trajets utilisant le TCSP en rabattement
 Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit sur l'axe du TCSP



TCSP Antibes - Sophia Antipolis
 Principes de tracé
 TCSP (moyen et long terme)
 TCSP (hors terme du PDU)
 Ligne Express
 Source : Direction Déplacements - Transports / Janvier 2007

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Intégrer les lignes scolaires dans le réseau urbain

Lien(s) :

- Fiche n°3 : Améliorer les temps de parcours



Enjeux

Offrir une meilleure desserte des établissements scolaires (hors maternelles et primaires) afin d'augmenter le service rendu aux élèves (collèges, lycées), étudiants et pour les élèves envoyés vers des établissements spécifiques
Améliorer la lisibilité globale du réseau Envibus

Actions

Intégration des services spécifiques de desserte des établissements scolaires (hors maternelles et primaires) dans le réseau urbain

Suites à donner

Mise en place et suivi du nouveau réseau

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

Sociétés de transport - Communes

Echéances

CT/MT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Néant

Indicateur(s) de suivi

Nombre de services horaires desservant les établissements scolaires

Nombre total de lignes du réseau Envibus

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.1 EN AMELIORANT LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Offrir un cadencement ferroviaire au quart d'heure

Lien(s) :

- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°10 : Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°12 : Créer des pôles d'échanges liés aux gares ferroviaires



Enjeux

Accroître le nombre de TER avec une fréquence cadencée au quart d'heure à toutes les gares du parcours sur l'axe Antibes- Nice Thiers
 Rendre compatible l'augmentation des TER et les circulations des TGV
 Assurer un service horaire régulier des TER
 Assurer une très bonne interface TER – LGV dans les gares de Cannes et de Nice St Augustin pour la desserte d'Antibes
 Créer un lien avec Sophia par le TCSP pour assurer une continuité de desserte depuis la gare ferroviaire vers la technopôle

Actions

Réalisation d'une troisième voie ferroviaire entre Antibes et Nice
 Elargissement des emprises, pose de la 3^e voie, postes de contrôle
 Développement de l'intermodalité aux gares

Suites à donner

Développer les pôles d'échanges aux gares et les P+R correspondants
 Conventionner avec les partenaires

Maîtrise d'ouvrage

RFF au titre de sa compétence infrastructures ferroviaires
 SNCF périmètre « gare »
 Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis périmètre « intermodalité »

Partenaires

Etat – SNCF – Conseil régional PACA - Conseil Général des Alpes-Maritimes – Communautés d'agglomération - Communes

Echéances

Phase 1 : Antibes - Cagnes sur Mer : 2011
 Phase 2 : Cagnes sur Mer - Nice Thiers : 2013-2015

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Coût phase 1 :
 - périmètre infrastructures ferroviaires : 122 000K€
 - périmètre gares et intermodalité : 5 400K€ dont CASA : 2 120K€

Indicateur(s) de suivi

Niveau d'avancement des différentes phases de travaux
 Régularité des TER
 Fréquentation des axes TER
 Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit sur le cadencement au quart d'heure des TER



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS 1.2 EN AMELIORANT L'ACCESSIBILITE

Améliorer l'accessibilité pour tous et la sécurité dans les bus

Lien(s) :

- Fiche n°3 : Améliorer les temps de parcours
- Fiche n°9 : Améliorer les points d'arrêts du réseau : privilégier l'arrêt en pleine voie
- Annexe 2 : Charte d'aménagement des points d'arrêts et d'accessibilité au bus
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »



Enjeux

Permettre à tous d'utiliser facilement le service public de transports collectifs quelle que soit la nature de son handicap (sensoriel, moteur,...), la durée de celui-ci, temporaire (femme enceinte, bagages, béquilles,...) ou permanente (personnes âgées, personnes handicapées,...)

Rendre le territoire accessible en ouvrant des services spécifiques aux personnes à mobilité réduite - Assurer aux passagers un confort et une sécurité pendant leurs déplacements en bus

Actions

Modernisation du matériel roulant en l'adaptant aux handicaps physiques et sensoriels (plancher bas et plat, dispositif d'accès au véhicule, sonorisation de l'information, espace d'accueil pour fauteuils roulants...)

Installation de vidéosurveillance à bord des véhicules, développement du contrôle

Adaptation des points d'arrêts aux handicaps physiques et sensoriels (sonorisation des points d'arrêts, bandes podotactiles, rampes d'accès...)

Développer le service spécifique aux personnes en grande difficulté de mobilité et réservation par la présence d'une opératrice

Suites à donner

Veiller au bon entretien du matériel roulant

Poursuivre les campagnes de contrôle

Informers les usagers des nouvelles dispositions du réseau Envibus

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires consultatifs (PC)

Sociétés de transport, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Communes, Associations de personnes à mobilité réduite

Echéances

CT/MT/LT : adaptation des points d'arrêts

2005-2006 : parc de véhicule accessible et sécurisé

2006 : mise en place du service aux personnes en grande difficulté de mobilité

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Coût d'accessibilité des bus (plancher bas, espace dédié pour les fauteuils, systèmes d'agenouillement, palettes rétractables) : 290K€

Coût du service spécifique aux personnes en grande difficulté de mobilité : 200K€/an

Indicateur(s) de suivi

Age du parc véhicule - Nombre de pannes véhicules - Propreté des véhicules - Taux de fraudes - Nombre de plaintes et d'agressions - Nombre de contrôles effectués - Part du parc en véhicules accessibles - Nombre de points d'arrêts aménagés - Nombre de titres « Pass Liberté » vendus - Fréquentation des lignes TAD (nombre de courses) - Offre kilométrique annuelle - Nombre d'adhérents



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

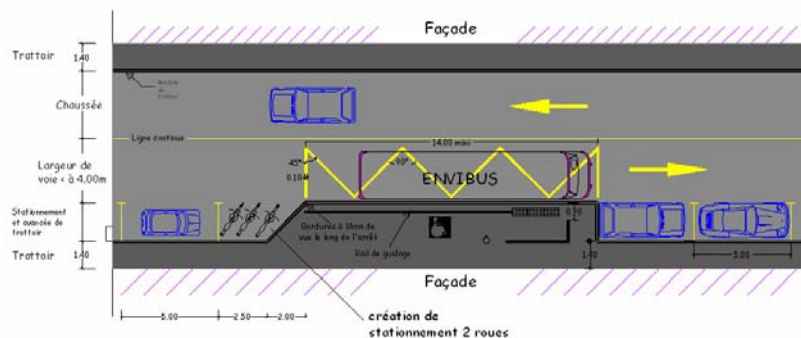
1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1.2 EN AMELIORANT L'ACCESSIBILITE

Améliorer les points d'arrêts du réseau : privilégier l'arrêt en pleine voie

Lien(s) :

- Fiche n°3 : Améliorer les temps de parcours
- Fiche n°8 : Améliorer l'accessibilité pour tous et la sécurité dans les bus
- Fiche n°27 : Réaliser des aménagements piétonniers
- Annexe 2 : Charte d'aménagement des points d'arrêts et d'accessibilité au bus
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »



Enjeux

- Offrir une meilleure accessibilité aux bus pour les usagers et une continuité piétonne (dont l'éclairage)
- Assurer une mise en sécurité pour les usagers aux points d'arrêts
- Permettre une meilleure visibilité des points d'accès à l'offre de transports collectifs
- Proposer un gain de temps sur le parcours en transports collectifs
- Améliorer ponctuellement l'offre de stationnement

Actions

- Aménagement des points d'arrêts sur le principe d'arrêt en pleine voie comprenant la zone de stationnement bus et la zone d'attente des usagers
- Réalisation d'au moins 10 points d'arrêt par an dans le cadre d'une stratégie d'intervention privilégiant un travail par axe

Suites à donner

- Conventionner avec les différents gestionnaires de voirie et AOT

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport
- Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communes

Partenaires

- Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communes – Sociétés de transport – Comités de ligne - associations de personnes à mobilité réduite

Echéances

CT/MT/LT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

350K € par an

Indicateur(s) de suivi

- Nombre de points d'arrêts aménagés par an
- Part de points d'arrêts aménagés sur nombre total de points d'arrêts



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITE

2.1 EN CREATANT DES POLES D'ECHANGES

Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes

Lien(s) :

- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°7 : Offrir un cadencement ferroviaire au quart d'heure
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains
- Fiche n°14 : Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes



Enjeux

Améliorer l'accessibilité vers les offres de transports collectifs ferroviaires et routiers (ENVIBUS et TAM) Renforcer l'attractivité et l'efficacité des transports collectifs par la mise en correspondance des réseaux
Assurer une très bonne interface TER – LGV dans les gares de Cannes et de Nice St Augustin pour la desserte d'Antibes
Permettre une complémentarité des modes dans la chaîne des déplacements et inciter au rabattement vers les réseaux collectifs. Assurer une information multimodale

Actions

Réalisation d'une plate forme bus avec quais, aménagement de carrefours, des accès piétons et vélos intégrés dans un traitement paysager mettant en valeur l'entrée de ville. Mise en sécurité de toutes les circulations. Création d'un local d'information et de vente de titres de transports
Phasage ultérieur sur la création de stationnement de dissuasion et pour l'urbanisation du secteur
Développer l'accessibilité directe aux quais

Suites à donner

Etablissement d'une convention multipartenariale
Constitution de réserves foncières
Lancement des études complémentaires

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport
Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie
Commune d'Antibes au titre de sa compétence voirie et aménagement, pouvoir de police du maire

Partenaires

Conseil Régional au titre de sa compétence transport régional
Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie et transport
Commune d'Antibes au titre de sa compétence voirie et aménagement, pouvoir de police du maire

Partenaires Consultatifs (PC)

SNCF/RFF au titre de leurs compétences ferroviaires, Associations d'usagers...

Echéances

2006/2007 lancement phase 2 de la convention cadre du 25 mars 1999
2008/2009 travaux

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

12 000K€ (hors foncier)

Indicateur(s) de suivi

Nombre de titres vendus
Fréquentation du pôle
Nombre de véhicules en passage par le pôle, Nombre de services en correspondance trains-bus



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITE

2.1 EN CREATANT DES POLES D'ECHANGES

Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sopolitaine

Lien(s) :

- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains



Enjeux

Faciliter les reports modaux en un point d'échanges attractifs
Permettre une complémentarité des modes de déplacements et offrir une intermodalité crédible
Constituer un lieu de convergence des réseaux de transports collectifs ENVIBUS, TAM...

Actions

Réalisation d'une plate forme de bus avec quais qui constituera un lieu important de correspondances entre les offres de transports collectifs
Aménagement des abords de la plate forme et notamment les carrefours, les accès piétons et vélos
Mise en sécurité de toutes les circulations
Création d'un local d'information et de vente de titres de transports

Suites à donner

Etude de faisabilité

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport
Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie et de transport interurbain

Partenaires

Conseil Régional PACA au titre de sa compétence transport
Commune de Valbonne au titre de sa compétence voirie et aménagement
SAEM Sophia Antipolis au titre de sa compétence aménagement

Partenaires Consultatifs (PC)

Associations d'usagers...

Echéances

LT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

10 000K€

1 500K€ (foncier)

Indicateur(s) de suivi

Nombre de titres vendus

Fréquentation du pôle

Nombre de véhicules en passage par le pôle



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITE

2.1 EN CREATANT DES POLES D'ECHANGES

Créer des pôles d'échanges liés aux gares ferroviaires

Lien(s) :

- Fiche n° 7 : Réaliser la troisième voie ferrée le long du littoral
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains



Enjeux

Développer les accès au réseau des trains express régionaux (TER) quel que soient les modes de déplacements utilisés

Favoriser les rabattements vers les lignes structurantes en transports collectifs et le TCSP

Actions

Réalisation d'une plate forme pour les bus avec aménagement de quais et mettre en accessibilité et en sécurité les abords des plates formes pour les différents modes de déplacements concernant les gares de Golfe-Juan, Juan – les – Pins, Biot-Antibes-Est et Villeneuve Loubet

Ouverture des gares (accessibilité)

Suites à donner

Lancer une étude de faisabilité

Réaliser les acquisitions foncières nécessaires

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

SNCF/RFF au titre de leurs compétences ferroviaires

Conseil Régional PACA au titre de sa compétence transport régional

Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie et transport

Communes concernées au titre de leurs compétences voirie et aménagement et pouvoir de police du maire

Partenaires consultatifs (PC)

Associations de personnes à mobilité réduite – CCAS – Sociétés de transport

Echéances

CT : étude de faisabilité et premières acquisitions foncières

MT : avant Projet – fin des acquisitions foncières – lancement des travaux

LT : finalisation des travaux - ouverture des pôles d'échanges

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Gare de Villeneuve Loubet : renvoi à la fiche n°7 « Offrir un cadencement ferroviaire au quart d'heure »

Gare de Biot-Antibes-Est : renvoi à la fiche n°13 «Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains »

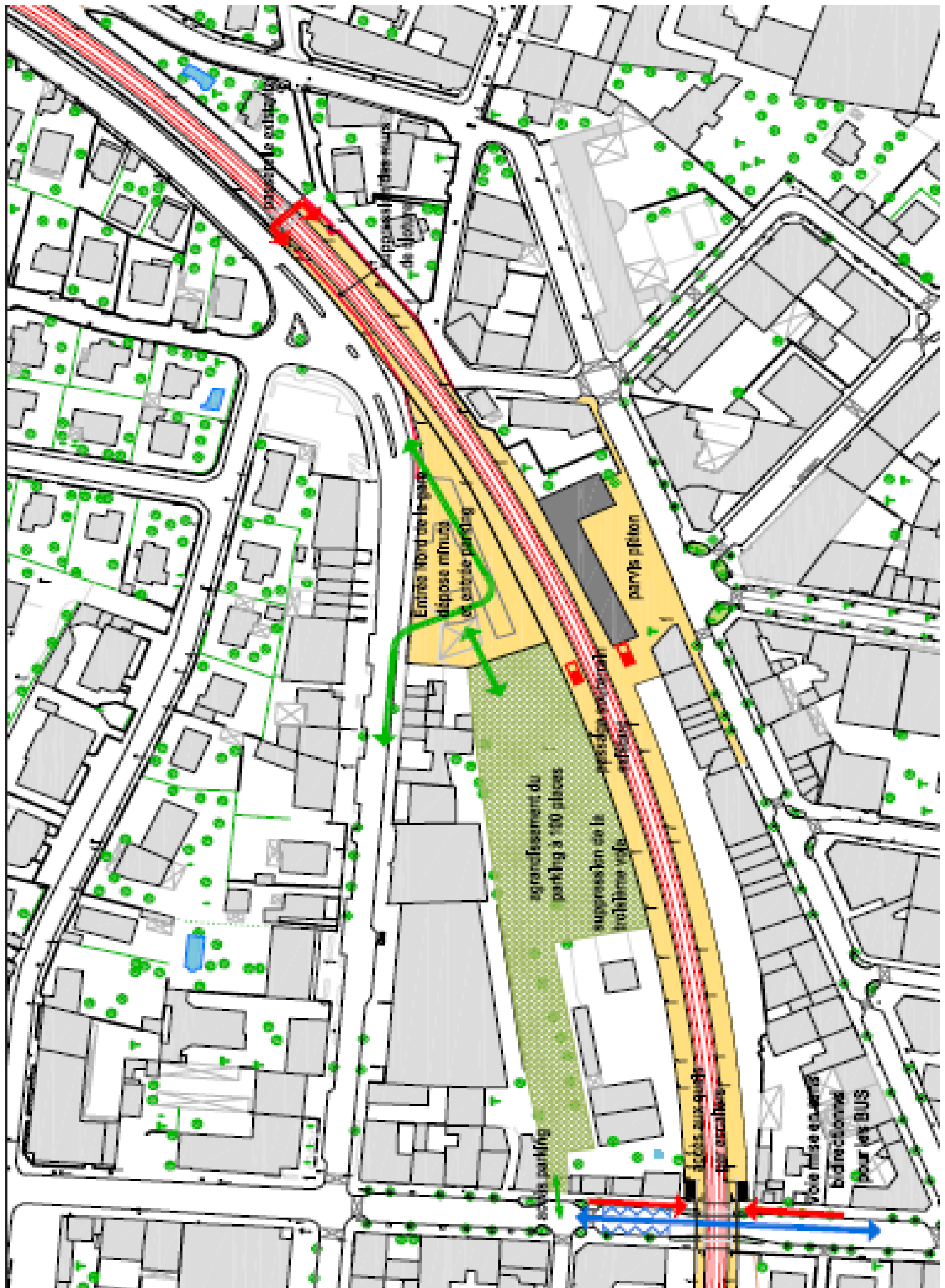
Gares de Juan-les-Pins et de Golfe-Juan : 3 000K€

Indicateur(s) de suivi

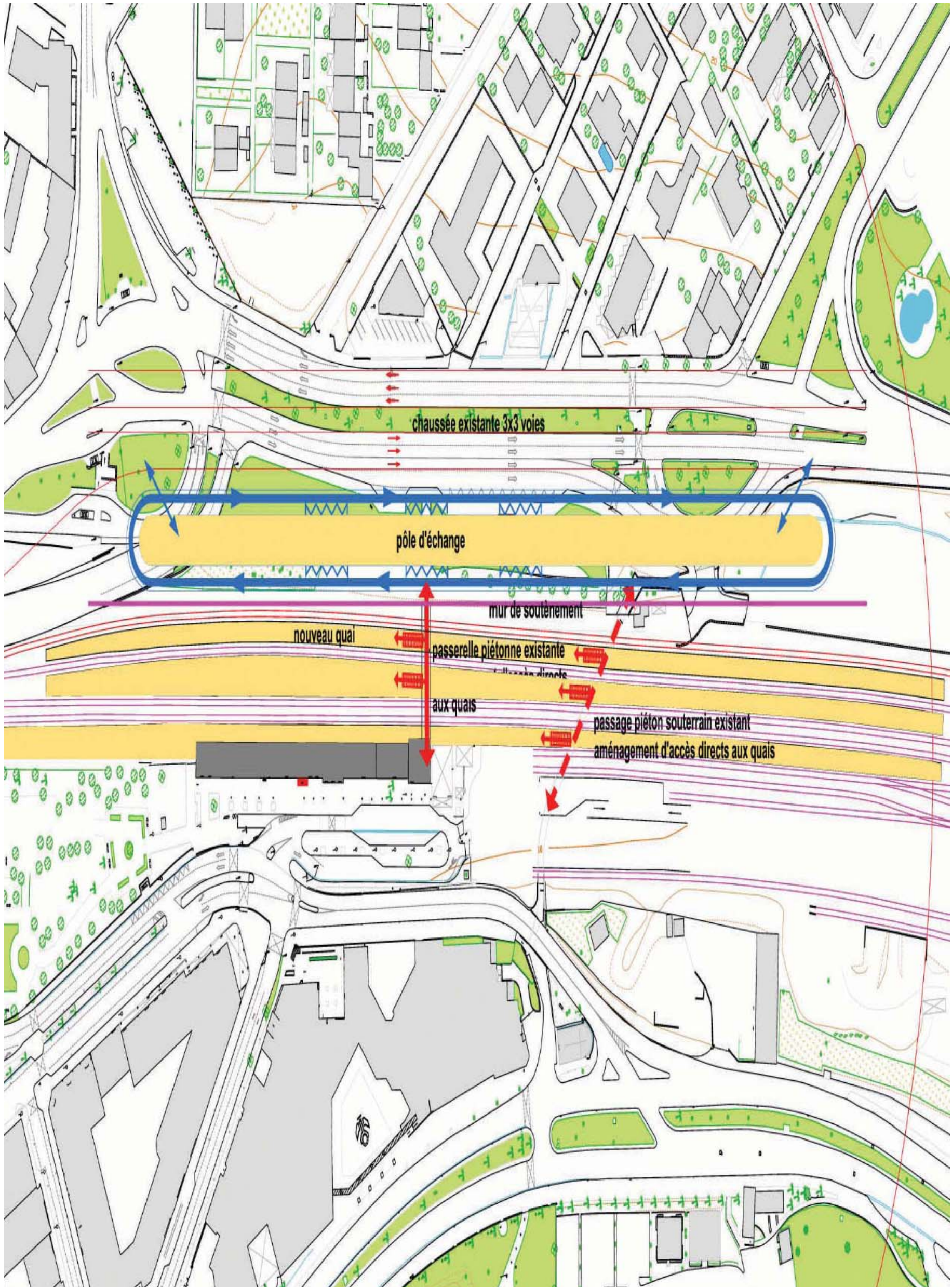
Taux de correspondance entre les bus et les trains

Accessibilités aux gares

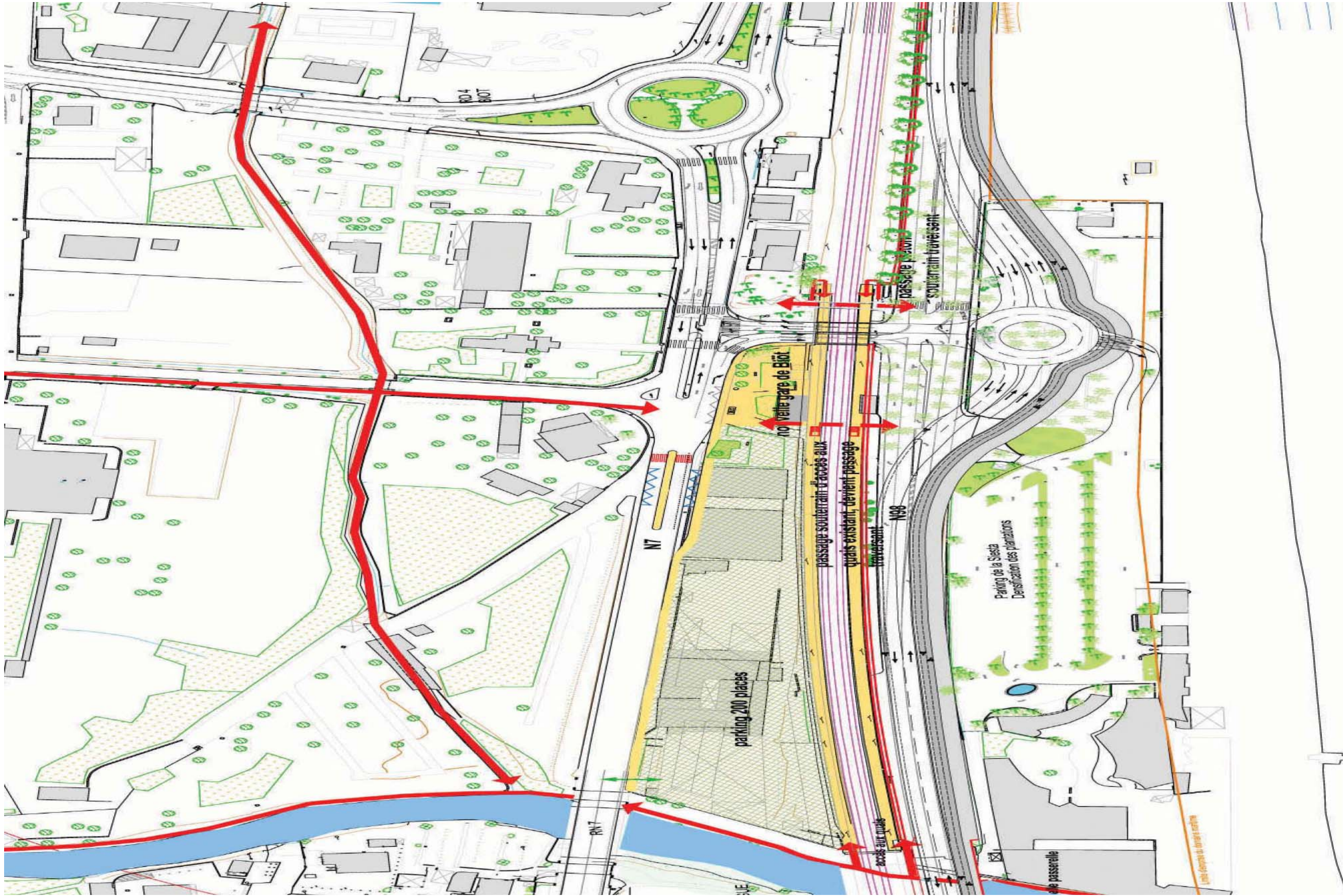
Gare ferroviaire de Juan-les-Pins



Gare ferroviaire d'Antibes



Gare ferroviaire de Golfe-Juan





A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITE 2.2 EN CREATANT DES PARCS-RELAIS

Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains

Lien(s) :

- Fiche n°4 : Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis
- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°10 : Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°11 : Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophilopolitaine
- Fiche n°12 : Créer des pôles d'échanges liés aux gares ferroviaires
- Fiche n°19 : Ouvrir davantage l'A8 au territoire traversé
- Fiche n°33 : Créer un site de covoiturage avec le SITP et SILLAGES



Enjeux

Rabattre les modes individuels vers les modes collectifs de transport
Assurer des mises en correspondance entre les modes de déplacements
Favoriser l'accès aux TER et le regroupement des covoitureurs
Combiner les offres parcs relais (P+R) avec des parkings de covoiturage
Inciter les usagers de la voiture longue durée et les touristes à laisser leurs véhicules en périphérie des centres-urbains et centres-villages

Actions

Réalisation de P+R à quelques points d'arrêts des axes structurants du réseau ENVIBUS, près des différentes gares ferroviaires (TER hors Villeneuve Loubet)
Constitution de réserves foncières pour 250 places environ autour des stations du futur TCSP
Réaliser des offres nouvelles de stationnement VP et deux-roues en dehors des centres urbains : 700 places

Suites à donner

Constituer des réserves foncières
Communiquer sur les services offerts dans les P+R et les poches de stationnement covoiturage (sites privilégiés : Villeneuve-Loubet / Opio / Tournettes-sur-Loup / Châteauneuf –Pré du Lac / Valbonne)
Etudier les opportunités de nouvelles offres en parcs relais

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport pour les P+R
Communes pour les parkings en périphérie des centres urbains. La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis met à disposition une navette afin de relier le parking situé en périphérie et la centralité

Partenaires financiers (PF)

Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communes

Echéances

CT / MT / LT - Réserves foncières pour les P+R du TCSP : CT/MT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

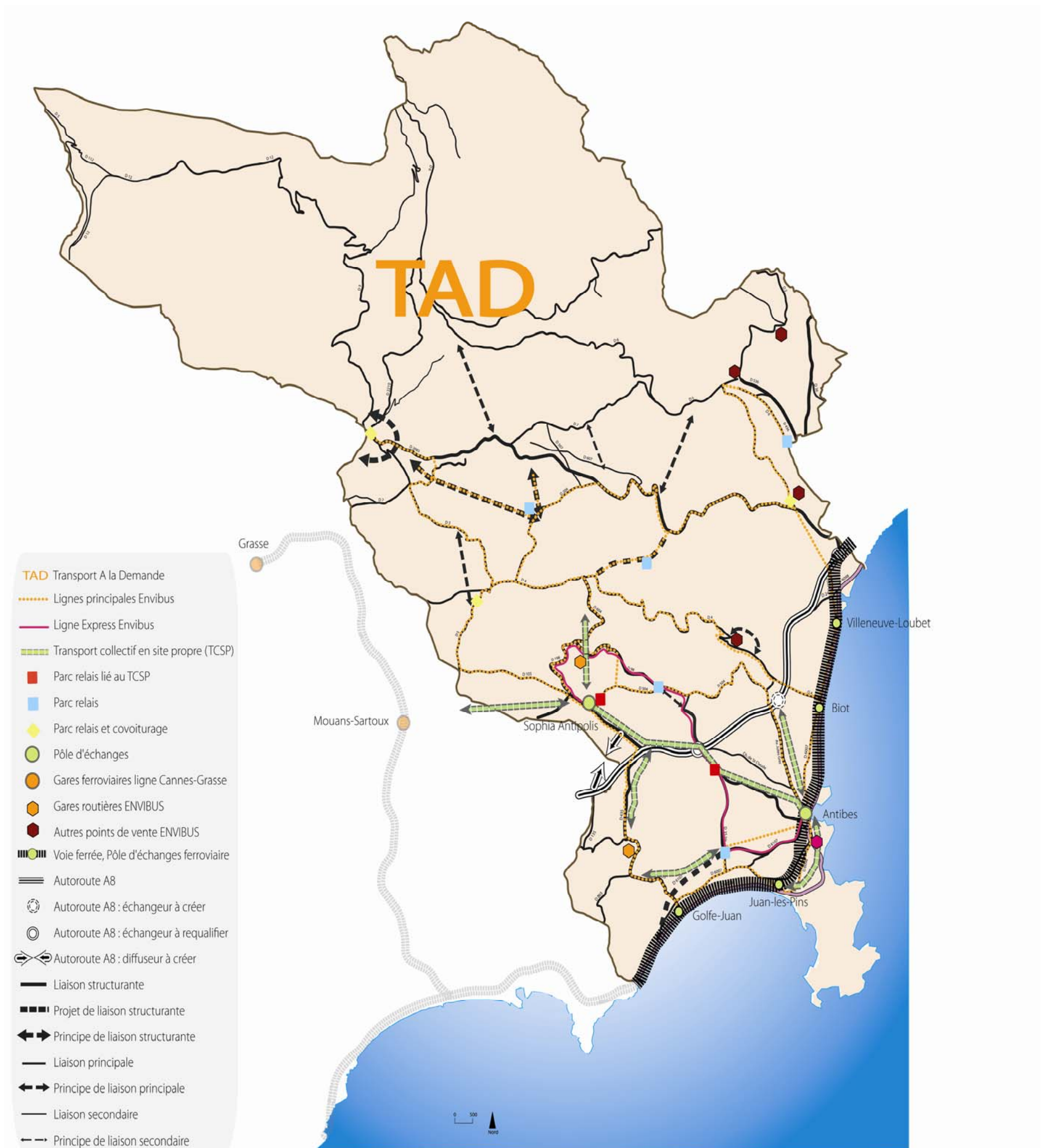
- ◆ Parc-Relais et Covoiturage (60 places) : 300K€ (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en partie)
- Parc-Relais (90 places) : 450K € (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en partie)
- Pôle d'Echanges ferroviaires (600 places) : 3 000K€ (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en partie)
- Pôle d'Echanges TCSP (250 places) : 1 250K€ (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en partie)

Stationnement VP et deux roues à proximité des centres urbains (700 places) : participation Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour les études à hauteur de 50% du coût de l'étude avec un plafond annuel global de 10K€

Indicateur(s) de suivi

Enquête d'occupation des P+R - Nombre de places à réaliser selon le type de parking - Nombre de places de stationnement réservées au covoiturage - Enquête d'occupation et de rotation des nouveaux parkings

Réseaux de transports collectifs projetés Intentions d'implantations de parcs relais



Source : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Direction Déplacements - Transports mai 2008



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITE

2.3 EN CREATANT DES PARCS A VELOS

Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes

Lien(s) :

- Fiche n°5 : Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP)
- Fiche n°29 : Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public



Enjeux

Encourager à une pratique intermodale en permettant un report aisé du mode vélo vers d'autres modes de déplacements
 Proposer un panel de services liés au vélo au droit du pôle d'échanges d'Antibes
 Offrir aux actifs, aux scolaires, aux touristes et aux amateurs de vélos, l'opportunité d'un déplacement à vélo
 Développer le stationnement vélo sur le domaine public

Actions

Réalisation de la vélostation en gare ferroviaire d'Antibes pour une expérimentation
 Acquérir un parc de vélos standards et électriques
 Mise en place de services multiples tels que la location de vélo à courte, moyenne et longue durée, le gardiennage, la réparation, les petits entretiens
 Promouvoir la vélostation lors de manifestations sur la mobilité
 Développement des services de locations de vélos sur le parc de Sophia Antipolis en partenariat avec l'AVEM

Suites à donner

Etudier l'opportunité d'étendre l'expérimentation vers d'autres sites (gares TER, gares routières, etc)

Maitrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires financiers (PF)

ADEME, Région, Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires consultatifs (PC)

Commune d'Antibes, associations modes doux

Echéances

CT : expérimentation au pôle d'échanges d'Antibes
 MT : étendue de l'expérimentation vers d'autres sites communautaires

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Coût d'une vélostation : 500K€
 Coût d'un vélo standard : de 250 et 500 €
 Coût d'un vélo électrique : de 500 à 1 500€

Indicateur(s) de suivi

Nombre de vélostations ouvertes
 Nombre de vélos gardés, réparés
 Nombre d'abonnés
 Nombre de vélos à disposition
 Nombre d'heures de location



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

3- RENDRE LE RESEAU DE VOIRIE PLUS SUR

3.1 EN RESORBANT LES POINTS NOIRS ROUTIERS

Mettre en œuvre le programme de travaux sur le réseau départemental

Lien(s) :

- Fiche n°17 : Créer un itinéraire Est-Ouest dans le moyen-pays et unifier le haut-pays avec le littoral
- Fiche n°19 : Ouvrir davantage l'A8 au territoire traversé
- Fiche n°20 : Protéger les centralités actuelles ou émergentes de la grande circulation
- Fiche n°26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite



Enjeux

Résorber les points noirs de fluidité et de sécurité sur le réseau de voirie de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Rendre les voiries plus sûres et améliorer les conditions de circulation

Diminuer le nombre de tués et blessés sur les routes

Conforter le dynamisme commercial, l'attractivité et l'accessibilité des zones commerciales par des aménagements appropriés

Rappel : Un Tué : 1 M€ ; Un blessé grave : 150 k€ ; Un blessé léger : 22 k€ ; Un accident matériel : 55 k€

Actions

Réalisation d'aménagements prévus au « plan de résorption des points noirs routiers fluidité et sécurité pour les routes départementales » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Suites à donner

Réaliser les opérations prévues sur RD :

12 opérations prévues sur RD

9 opérations prévues sur des carrefours

3 interventions prévues sur des zones d'accumulation d'accidents corporels

8 opérations complémentaires sur RD

Déviations de l'ex-RN7 entre Antibes et Vallauris (RD6007)

Requalification de l'ex-RN7 à Villeneuve Loubet (RD6007)

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires consultatifs (PC)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et communes

Echéances

Plan de résorption des points noirs Conseil Général des Alpes-Maritimes 2004 / 2010 (CT / MT)

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Sur RD : 201 140 k€ (+ 2 opérations en étude)

Sur ex-RN : 40 000K€ (pour l'ex-RN7 entre Golfe Juan et Antibes) + 2 500K€ (pour les requalifications ex-RN7 et ex-RN98) + 760 k€ pour l'étude de la déviation ex-RN7

Indicateur(s) de suivi

Avancement du plan (nombre d'actions réalisées)

Suivi de l'accidentologie - Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit sur les axes structurants

PLAN DE RESORPTION DES POINTS NOIRS ROUTIERS



Source : Plan de résorption des points noirs Conseil Général des Alpes-Maritimes 2004-2010

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

3- RENDRE LE RESEAU DE VOIRIE PLUS SUR 3.2 EN ADAPTANT LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES VOIES AUX VITESSES SOUHAITEES

Définir un schéma fonctionnel de la voirie sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Lien(s) :

- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (1. Les aménagements de voirie)
- Annexe 2 : Charte d'aménagement des points d'arrêt et d'accessibilité au bus
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »



Enjeux

Sécuriser le réseau routier en adaptant l'aménagement aux vitesses souhaitées
Définir une ligne de conduite générale pour les différents gestionnaires de réseau routier et les Autorités Organisatrices des Transports afin d'éviter les dysfonctionnements, d'améliorer la lisibilité du réseau et d'améliorer la sécurité pour l'ensemble des modes de transport

Actions

Définition du schéma fonctionnel de la voirie en concertation avec les communes et le Conseil Général des Alpes-Maritimes

Mise en œuvre du projet DIADEM Côte d'Azur sur la gestion multimodale des déplacements

Mise en place d'une signalisation directionnelle pour les zones commerciales et d'activités notamment

	<i>Portée des déplacements</i>
Réseau Autoroutier	✓ nationale et internationale
Réseau d'échange	✓ liaisons avec les villes extérieures ✓ liaisons avec les diffuseurs autoroutiers
Réseau entre -pôles	✓ liaisons entre les centres -Villages de la CASA ✓ liaisons entre centres -bourg et zones d'activités ✓ liaisons entre principaux quartiers
Réseau de desserte locale	✓ liaisons à l'échelle des quartiers

Suites à donner

Adopter un schéma de voirie fonctionnel

Proposer une charte voirie correspondante

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, au titre de sa compétence optionnelle

Partenaires consultatifs (PC)

Conseil Général des Alpes-Maritimes – Communes – DDE - SYMISA

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Sans objet

Indicateur(s) de suivi

Sans objet



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

4- COMPLETER LE MAILLAGE CASA

Créer un itinéraire Est-Ouest dans le Moyen-Pays et unifier le Haut Pays avec le littoral

Lien(s) :

- Fiche n°15 : Mettre en œuvre le programme de travaux sur le réseau départemental



Enjeux

Améliorer les liaisons Est-Ouest

Améliorer l'accès Est à la Technopole

Partager la voirie en faveur des modes doux et des transports collectifs (de type haies végétales)

Actions

Créer un itinéraire nouveau reliant la RD2085 à la RD204

Créer un itinéraire nouveau central reliant le Haut et Moyen Pays avec le littoral

Créer la déviation RD6007 au droit de Golfe-Juan

Suites à donner

Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité des voies nouvelles identifiées sur la carte

Créer le prolongement de la RD604

Déviations du Rouret – RD204 : étude de faisabilité et réalisation

Réaliser les voies manquantes pour l'itinéraire :

- Liaison entre la RD604 et la RD98

- Déviation du STIC

- Réalisation de la RD35bis

Maîtrise d'ouvrage

Conseil Général des Alpes-Maritimes – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Communes

Echéances

Liaisons RD2085 – RD4 et déviation RD6007 : MT

Liaison entre la RD604 et la RD98 : LT

Déviations du STIC : CT (2007/2008)

Réalisation de la RD35bis : 2006

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Etudes d'opportunité et de faisabilité des voies nouvelles identifiées sur la carte (voir verso) : 300 K€

Aménagements prévus dans le cadre du plan de résorption des points noirs du Conseil Général des Alpes-Maritimes :

Liaison RD2085 – RD4 : 32 000K€

Liaison entre la RD604 et la RD98 : 20 000K€

Déviations de Saint-Philippe – STIC : 3 300 K€

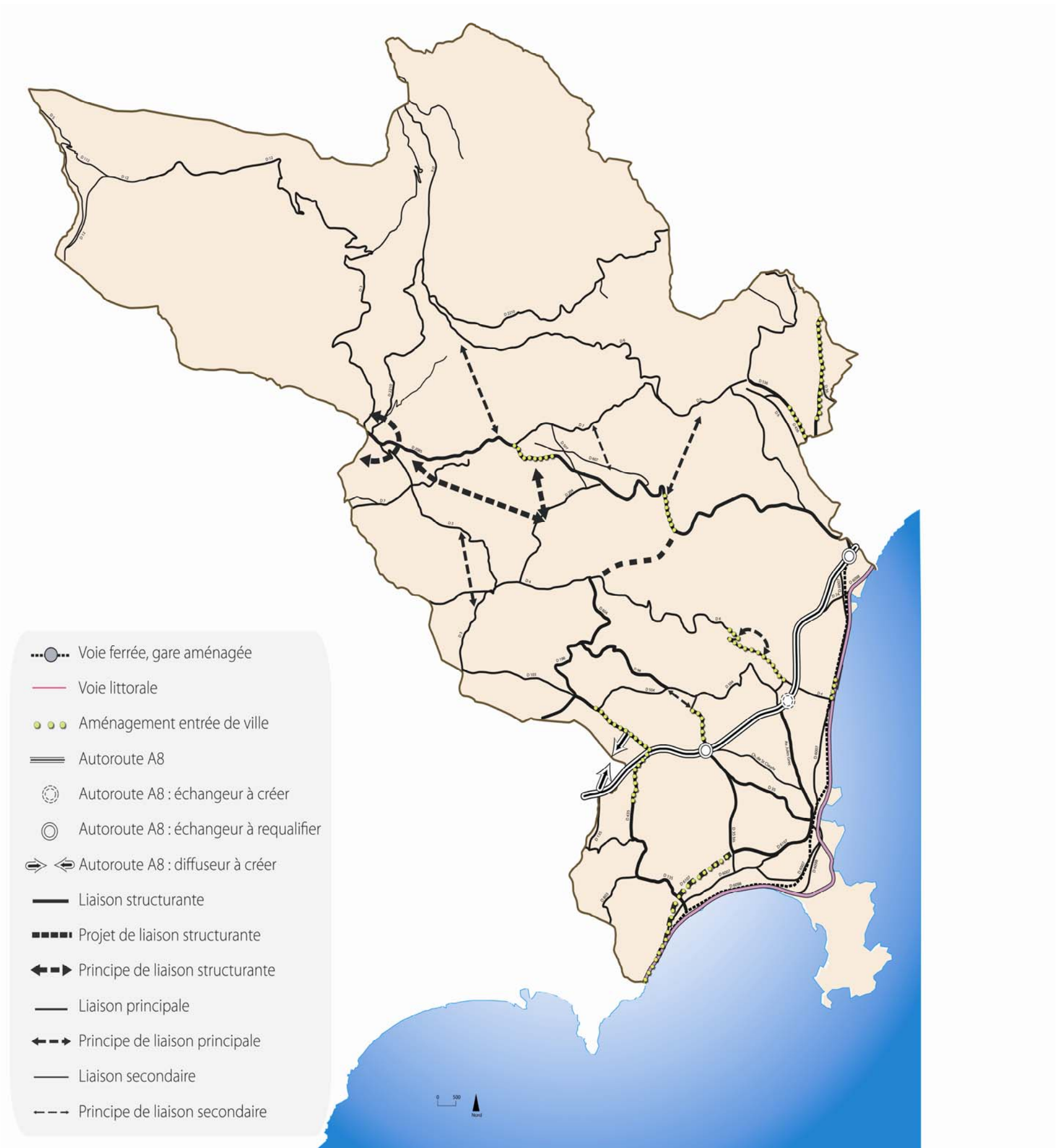
Réalisation de la RD35bis : 24 000K€

Indicateur(s) de suivi

Comptages routiers sur la voirie créée et sur les voies susceptibles d'être soulagées par cet aménagement

Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit sur ces axes dans le cadre d'une étude d'impacts

RESEAU DE VOIRIE PROJETE



Source : Etudes Urbaines et Projet de Territoire - SCOT CASA 2008

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

4- COMPLETER LE MAILLAGE CASA

Repenser les itinéraires poids-lourds pour les flux de marchandises et contractualiser avec les professionnels

Lien(s) :

- Fiche n°22 : Définir les conditions d'accès des livraisons aux centres-villes et rapprocher les réglementations communales



Enjeux

Canaliser les flux de marchandises en les affectant aux voiries susceptibles de mieux les supporter

Protéger les zones sensibles des circulations Poids Lourds

Faciliter les déplacements des professionnels

Reconnaître l'utilité de l'activité « marchandises »

Rendre cohérentes les réglementations actuelles

Arrêter des solutions visant à réduire les nuisances liées aux circulations poids lourds dans une démarche partagée avec les professionnels

Actions

Identification d'un itinéraire Nord-Sud en optimisant la voirie départementale pour la desserte des pôles générateurs de l'arrière pays

Lancer un groupe de travail marchandises sur la question des itinéraires et des nouvelles infrastructures avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes et la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence - Contractualisation, au travers d'une charte entre tous les acteurs du transport de marchandises en ville, pour garantir l'efficacité des mesures du PDU

Suites à donner

Réaliser un schéma départemental poids lourds à long terme

Constituer l'instance de concertation et définir des objectifs et un calendrier de travail

Assurer un suivi des instances (pérenniser le fonctionnement du groupe de travail)

Maîtrise d'ouvrage

Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour la contractualisation

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Communes – CAPAP – ADAAM - Les organismes professionnels pour la contractualisation

Partenaires financiers

Les organismes professionnels

Echéances

CT/MT : Lancer le groupe de travail

LT : Réalisation d'un itinéraire poids lourds

CT Constitution de l'instance

CT/MT Premier projet pouvant être discuté dans l'instance : mise en place d'un ELP, notamment

Estimations financières prévisionnelles

Coût des travaux à déterminer - 60K€ pour le processus de concertation et le soutien éventuel d'un cabinet spécialisé. Ce coût comprend : L'animation des réunions - Les travaux préparatoires aux réunions (recherches techniques, rendez-vous préalables avec les différents acteurs : transporteurs, chargeurs, commerçants, etc...) - Les réponses éventuelles aux questionnements suscités lors des instances (études complémentaires - rencontres de personnes ressources, etc...). Participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 20% du total.

Indicateur(s) de suivi

Nombre de pôles générateurs de flux marchandises - Nombre d'accidents impliquant poids lourds - Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit des itinéraires identifiés dans le cadre d'une étude d'impacts

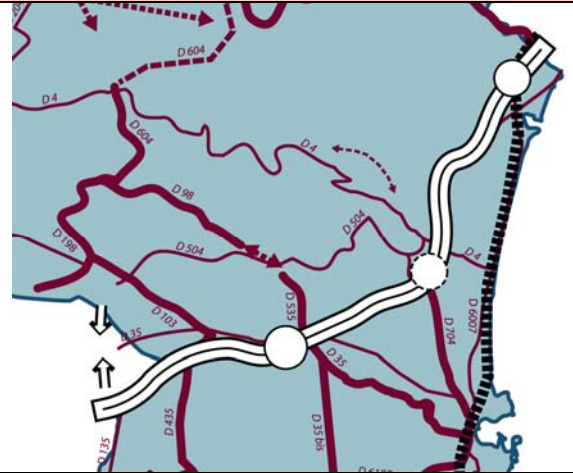
A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

4- COMPLETER LE MAILLAGE CASA

Ouvrir davantage l'A8 au territoire traversé

Lien(s) :

- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains
- Fiche n°15 : Mettre en œuvre le programme de travaux sur le réseau départemental



Enjeux

- Diminuer les points noirs de circulation localisés au droit des échangeurs (Antibes et Villeneuve Loubet)
- Favoriser le rayonnement et l'accessibilité de la Technopole Sophia Antipolis
- Améliorer l'accessibilité d'Antibes (échangeur complet de Biot)
- Intégrer les TC et modes doux, à l'occasion de travaux sur les transversales de l'autoroute

Actions

- Réaménagement du secteur d'Antibes-Péage, vis-à-vis de tous les modes et toutes les fonctions
- Réalisation de l'échangeur complet de Biot
- Positionnement en faveur de l'échangeur complet de Cagnes-sur-Mer
- Mise à l'étude du diffuseur des Bréguières
- Etude de faisabilité de voiries dédiées aux TC et covoiturage

Suites à donner

- Poursuivre les études sur l'échangeur d'Antibes
- Lancer une étude d'opportunité pour le diffuseur des Bréguières
- Etude de l'échangeur complet de Cagnes sur Mer

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

- ETAT
- ESCOTA
- Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Communes

Echéances

- Réalisation de l'échangeur de Biot : 2012
- Complexe Antibes Est : étude en cours – réalisation : MT

Estimations financières prévisionnelles

- Demi-échangeur de Biot : 30 000K€ + 5 000K€ pour un échangeur complet
- Echangeur d'Antibes : à déterminer

Indicateur(s) de suivi

- Comptages routiers sur les voies nouvelles et les axes en principe soulagés
- Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit dans la cadre d'une étude d'impacts

Objectif SCOT : Organiser la Ville –Pays en renforçant les pôles de proximité

B. Préserver et conforter les centralités

- 1- Préserver la vie des centres urbains et villages (fiches n°20 à 21)
- 2- Contribuer au dynamisme commercial (fiches n°22 à 24)
- 3- Maîtriser l'usage des places de stationnement sur voirie (fiche n°25)



B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

1- PRESERVER LA VIE DES CENTRES URBAINS ET VILLAGES

Protéger les centralités actuelles ou émergentes de la grande circulation

Lien(s) :

- Fiche n°17 : Créer un itinéraire Est-Ouest dans le moyen-pays et unifier le haut pays avec le littoral
- Fiche n°26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illégitime

- Fiche n°15 : Mettre en œuvre le programme de travaux sur le réseau départemental



Enjeux

Mettre en cohérence la fonctionnalité des voies et leurs traitements
Améliorer la lisibilité de la voirie et le niveau de service (sécurité, temps,...)
Assurer le partage modal

Actions

Réalisation de voies d'évitement afin de protéger les centres de vie
Réaménagement des voiries traversant les villages

Suites à donner

Plusieurs projets sont à réaliser :

Réaménagement de la déviation Nord de Vallauris - Déviation de l'ex- RN7 à Golfe Juan - Achèvement de la RD35 bis à Antibes - Réaménagement de la traversée du Bar sur Loup - Aménagement du Rond-point de Pré-du-Lac à Châteauneuf - Création de la déviation du village de Biot - Création de la déviation du STIC et de son prolongement au rond point de l'Eganaude - Création de l'évitement Ouest de Valbonne (RD3) - Aménagements de la traversée de village du Rouret - Aménagements de la traversée de Roquefort-les-Pins au droit des pôles administratifs et scolaires

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Les communes pour les voies relevant de leurs compétences
Le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour les voies relevant de sa compétence

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Communes pour les aménagements sur voiries départementales

Echéances CT/MT/LT

Aménagement de la déviation nord de Vallauris - Aménagements de la traversée de village du Rouret - Achèvement de la RD35 bis à Antibes - Réaménagement de la traversée du Bar sur Loup - Aménagement du Rond-Point de Pré-du-Lac à Châteauneuf - Etude préliminaire pour la déviation du village de Biot - Déviation de la RN7 à Golfe Juan (2010) - Liaison du Rond point de l'Inra (RD535) jusqu'au RD98 (Rond point de l'Eganaude) - Principe de liaison d'évitement Ouest du village de Valbonne (RD3) - Aménagement sur place de Pré-du-Lac à court terme et principe de déviation à long terme - Aménagements de la traversée du village de Roquefort-les-Pins - Déviation du Rouret

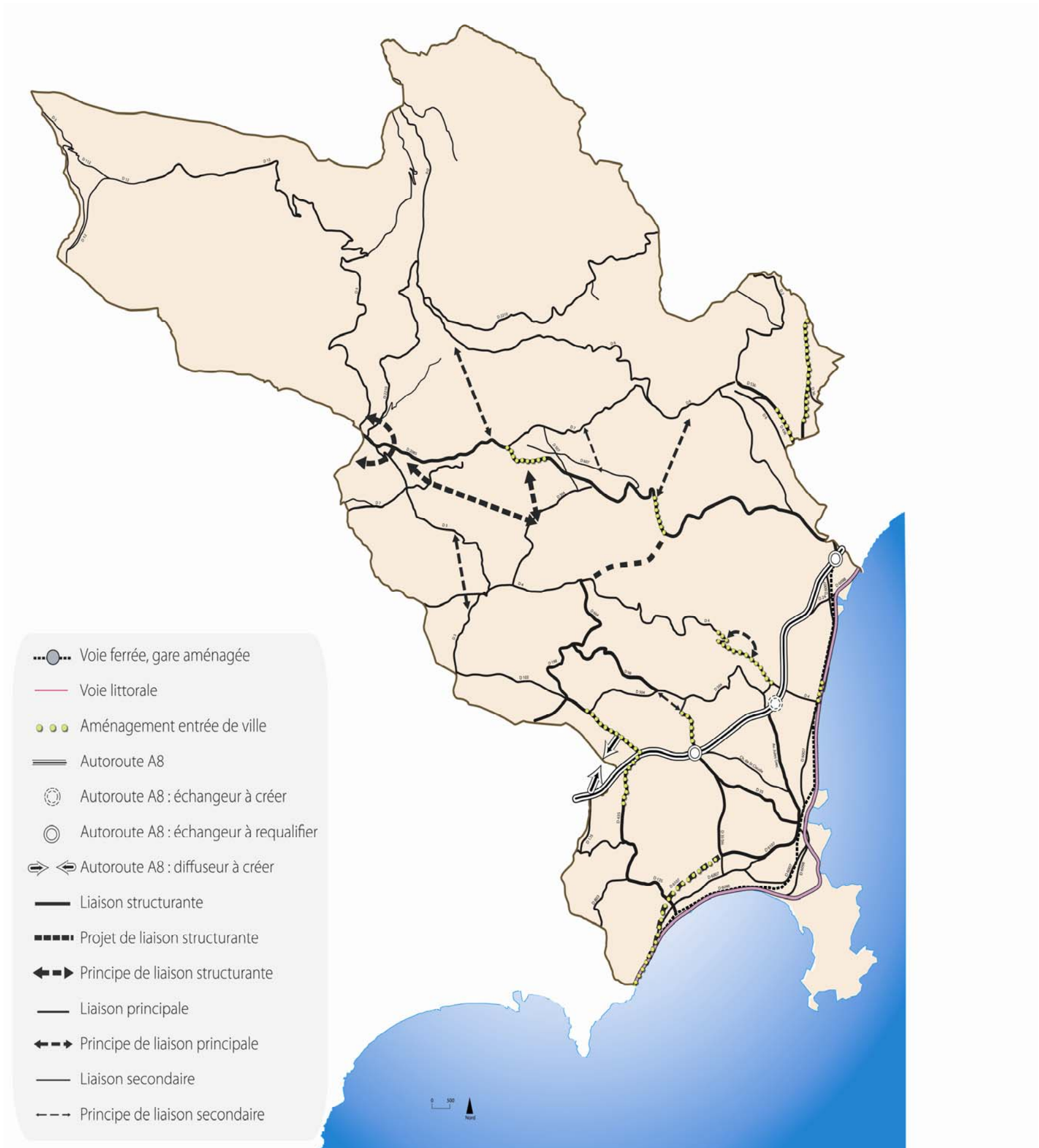
Estimations financières prévisionnelles

Coûts des réaménagements de voies et de projets de contournement de centralités à déterminer
Opérations prévues dans le plan de résorption des points-noirs du Conseil Général des Alpes-Maritimes :
Achèvement de la RD35 bis à Antibes : 24 000 k€ - Déviation de la RN7 à Golfe Juan (2010) : 40 000k€ - Aménagements de la traversée de Roquefort-les-Pins au droit des pôles administratifs et scolaires (aménagement d'un giratoire au carrefour Maria Matter) : 1 400 k€

Indicateur(s) de suivi

Comptages routiers sur les voies nouvelles et les voies en principe soulagées
Mesures ponctuelles des vitesses des véhicules - Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit

RESEAU DE VOIRIE PROJETE



Source : Etudes Urbaines et Projet de Territoire - SCOT CASA 2008



B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

1- PRESERVER LA VIE DES CENTRES URBAINS ET VILLAGES

Prendre en compte les besoins spécifiques de stationnement

Lien(s) :

- Fiche 25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Fiche n°26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (3.1. Le stationnement des personnes à mobilité réduite)



Enjeux

Poursuivre les efforts réalisés sur l'agglomération en matière de réalisation de places de stationnement PMR (à savoir 1 place PMR pour 50 places)
 Pérenniser le fonctionnement des centres urbains et cœurs de village
 Permettre aux résidents de stationner à proximité de leur lieu de résidence et les inciter à utiliser des modes alternatifs à la voiture
 Améliorer l'accueil des touristes motorisés dans les sites touristiques

Actions

Réalisation de places PMR adaptées aux normes et en quantité suffisante sur la voirie comme dans les parkings publics de stationnement, respectant les règles en vigueur
 Elaboration des réductions tarifaires sur voirie et des abonnements dans les parkings à destination des seuls résidents en modulant les tarifications. Le tarif « résident » s'applique sur des rues peu commerçantes
 Mise en place d'un système spécifique pour les médecins et infirmières effectuant des visites à domicile et pour les artisans en mission, leur permettant de stationner à un tarif très avantageux dans tous les secteurs payants (exemple : la durée autorisée de stationnement est égale à deux fois le temps qu'ils auront payé)
 Adaptation de l'offre de stationnement aux demandes touristiques
 Mise en place d'offre de stationnement par les deux roues motorisés

Suites à donner

Mettre en conformité, si besoin est, les aménagements existants
 Adopter des systèmes adéquats pour chaque type de professionnels concernés en définissant clairement les avantages offerts, les personnes ciblées et les conditions d'accès à ces offres
 Créer des emplacements pour les résidents, si nécessaire (exemple : Le Bar sur Loup...)
 Accroître les effectifs de surveillance
 Réaliser des études de stationnement pour définir un plan d'actions

Maitrise d'ouvrage principale (MOP)

Communes

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéances

CT / MT

Estimations financières prévisionnelles

A titre indicatif, une place PMR coûte 2 200 € (1,5 fois le coût d'une place standard)

Indicateur(s) de suivi

Nombre de demandes faites par les résidents et professionnels - Enquête de stationnement sur le respect de ces démarches - Nombre de places PMR créées - taux de rotation et de respect

B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

2- CONTRIBUER AU DYNAMISME COMMERCIAL

Définir les conditions d'accès des livraisons aux villes-centres et rapprocher les réglementations communales

Lien(s) :

- Fiche n°18 : Repenser les itinéraires poids lourds pour les flux de marchandises et contractualiser avec les professionnels
- Fiche n°23 : Expérimenter un Espace Logistique de Proximité
- Fiche n°25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (3.2. Le stationnement des véhicules de livraisons)
- Annexe 2 : Charte d'aménagement des points d'arrêt et d'accessibilité au bus



Enjeux

Assurer un meilleur partage de la voirie et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usagers
 Eviter les conflits d'usage entre les livraisons et la circulation générale (VP, TC, vélos...)
 Réduire des nuisances (pollution, congestion, impact visuel...)
 Prévoir la mise en cohérence des horaires de livraison, des poids et dimensions des véhicules de livraison au sein du Périmètre des Transports Urbains
 Améliorer la lisibilité des réglementations en visant à un meilleur respect et éviter les contentieux juridiques
 Améliorer la lisibilité des aires de livraison pour les chauffeurs livreurs

Actions

Mise à disposition des communes d'un guide d'aide à la rédaction des arrêtés
 Mise en place sur les communes d'Antibes et de Vallauris des réglementations d'accès sur le transport de marchandises basées sur des critères communs
 Restreindre des accès aux centres historiques des villages aux seuls ayant-droits dont le transport de marchandises fait partie (adaptation des gabarits de véhicules autorisés)
 Mettre à disposition des communes les annexes du PDU définissant les caractéristiques des aires de livraisons

Suites à donner

Définir les paramètres réglementaires et les créneaux horaires
 Retenir la surface au sol comme paramètre réglementaire

Maîtrise d'ouvrage principale

Communes

Partenaire

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles (ratios en HT – donnés à titre indicatif)

Implantation des panneaux en entrée de commune (budget ordinaire des collectivités)
 Mise aux normes des aires : 35 K€ pour 100 places
 Marquage au sol : 150 €/aire
 Signalisation verticale (obligatoire si créneau horaire) : 200 €/aire

Indicateur(s) de suivi

Nombre d'infractions liées au non respect de la réglementation
 Cartographie des réglementations à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
 Nombre d'arrêtés pris et conformité de ces arrêtés
 Nombre de commerces desservis par une aire selon la règle des 50m

B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

2- CONTRIBUER AU DYNAMISME COMMERCIAL

Expérimenter un Espace Logistique de Proximité

Lien(s) :

- Fiche n°22 : Définir les conditions d'accès des livraisons aux centres-villes et rapprocher les réglementations communales



Enjeux

Offrir aux chauffeurs-livreurs un espace de stationnement adapté (à proximité des centres) leur permettant une meilleure prise en charge des marchandises et un gain de temps dans leurs livraisons
Réduire la congestion du trafic et la pollution et éviter les conflits d'usage entre transporteurs et les autres modes
Maintenir une attractivité commerciale de qualité pendant la période estivale

Actions

Expérimentation d'un Espace Logistique de Proximité durant les mois de forte activité

Suites à donner

Poursuivre la réflexion et lancer l'expérimentation (maîtrise d'œuvre)

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'expérimentation - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, CCI, ADEME-REGION

Echéances

CT

Estimation financière prévisionnelle (en HT)

45 K€ pour un ELP fonctionnant durant 4 mois, comprenant :
la rémunération de 2 voltigeurs et de la maîtrise d'œuvre
l'évaluation du système en fin d'expérimentation
l'aménagement du site, du matériel nécessaire, des dépenses de fonctionnement, des assurances
Participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 30%

Indicateur(s) de suivi

Fréquentation de l'ELP par les transporteurs

B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

2- CONTRIBUER AU DYNAMISME COMMERCIAL

Favoriser le stationnement de courte durée

Lien(s) :

- Fiche 25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Fiche 26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite



Enjeux

Améliorer l'accès des chalands motorisés

Dissuader le stationnement de moyenne et longue durée dans les secteurs commerçants

Actions

Développement de la rotation dans les grands centres urbains en particulier dans les rues commerçantes et tendre vers un taux de rotation par place de 7/8 véhicules par place et par jour au lieu des 4 / 5, actuellement

Suites à donner

Définir les zones réservées au stationnement de courte durée

Accroître les effectifs de surveillance

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéances

CT : pour les études

MT : pour la réalisation

Estimations financières prévisionnelles

Par une meilleure rotation, dans les grands centres urbains, le nombre d'heures payées peut passer de 450/500 heures payées par an à 700, le gain pour la collectivité peut s'élever à 250/200 € par place et par an. Globalement les dépenses engagées peuvent être couvertes par les recettes annuelles

Indicateur(s) de suivi

Les taux de rotation et de respect

Recettes par place et par an

B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

3- MAITRISER L'USAGE DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé

Lien(s) :

- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains
- Fiche 21 : Prendre en compte les besoins spécifiques de stationnement
- Fiche n°22 : Définir les conditions d'accès des livraisons aux centres-villes et rapprocher les réglementations communales
- Fiche 24 : Favoriser le stationnement de courte durée
- Fiche 26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite
- Fiche 29 : Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public



Enjeux

Mettre en cohérence l'effort d'investissement de la collectivité pour le développement des modes alternatifs à la voiture (transports collectifs et modes doux)

Influencer la répartition modale en faveur des modes alternatifs

Limiter l'occupation de la voirie par les véhicules de marchandises notamment les plus gros. Permettre une meilleure gestion de la voirie et circulation en fonction des différents usagers

Actions

Inscription systématique dans l'article 12 des PLU des besoins spécifiques pour le stationnement des livraisons et des vélos

Adaptation de l'offre privée de stationnement des voitures liée aux bureaux et à l'habitat par rapport aux objectifs du PDU en lien avec la répartition modale des migrants et à la réalisation des grands projets de transports collectifs

Suites à donner

Etudier les normes de stationnement voiture pour les bureaux et l'habitat

Fixer le seuil réglementaire à partir duquel un établissement commercial doit prévoir un espace de livraison privatif

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communes

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Sans Objet

Indicateur(s) de suivi

Nombre de permis de construire attribués avec cette norme

Objectif SCOT : Organiser la Ville –Pays en faisant émerger les unités de voisinage

C. Développer les déplacements de proximité

1. Pacifier les espaces publics au profit des modes doux (Fiche n°26)
2. Densifier le maillage des modes doux (Fiches n°27 à 29)
3. Développer et sécuriser l'accessibilité aux équipements (Fiche n°30)



C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

1- PACIFIER LES ESPACES PUBLICS AU PROFIT DES MODES DOUX

Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite

Lien(s) :

- Fiche n°15 : Mettre en œuvre le programme de travaux sur le réseau départemental
- Fiche n°21 : Prendre en compte les besoins spécifiques de stationnement
- Fiche n°24 : Favoriser le stationnement de courte durée
- Fiche n°25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Fiche n°26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite
- Fiche n°27 : Réaliser des aménagements piétonniers
- Fiche n°28 : Réaliser des itinéraires cyclables pour relier les équipements de proximité et mailler le territoire
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (2.1.Les aménagements de sécurisation des circulations piétonnes)



Enjeux

Rendre l'espace urbain et historique aux piétons et aux personnes à mobilité réduite
 Renforcer les centralités urbaines du territoire et l'attractivité des centres traditionnels commerçants
 Réduire l'accidentologie des modes doux en hyper-centre
 Accroître la qualité des espaces publics centraux en luttant contre le stationnement interdit
 Faciliter la cohabitation des modes doux et des circulations motorisées, dans les zones à fort transit
 Faciliter l'usage des modes doux par la création de cheminements continus et d'aménagements continus et d'aménagements réservés aux circulations douces

Actions

Poursuite et développement de la piétonnisation et semi-piétonnisation des centres anciens
 Mise en place d'une politique des quartiers tranquilles dans les zones résidentielles, les rues commerçantes et aux abords des établissements générateurs de déplacements (développement des zones 30, changement des sens de circulation, réutilisation d'espaces de stationnement)
 Mise en place de campagne de sensibilisation pour l'utilisation des scooters, motos avec la sécurité routière
 Etablissement des principes de maîtrise des vitesses sur les points cruciaux des cheminements des modes doux par des aménagements physiques destinés à ralentir les automobilistes (traversées piétonnes en deux temps sécurisées par un îlot, signalisation horizontale et verticale...)
 Renforcement du contrôle et la répression du stationnement illicite

Suites à donner

Renforcer les centres piétonniers existants par l'aménagement de zones 30 à leurs abords immédiats
 Donner une priorité d'aménagement aux secteurs pressentis comme la RD35 bis au sud de l'échangeur, la RD6007 à la Fontonne, la RD4 entre le pont au dessus de l'A8 et Biot, la RD6007 à Villeneuve-Loubet au sud de l'échangeur (voir cartographie)
 Utiliser les données de l'observatoire de l'accidentologie modes doux pour orienter les actions de sécurisation
 Etudier les possibilités d'extension des aménagements piétonniers des centralités
 Accroître les effectifs de surveillance
 Réaliser une charte de bonne pratique pour le stationnement moto

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communes - Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires consultatifs

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Sécurité Routière – Etablissements scolaires

Echéances

CT / MT / LT

Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

Ratios donnés à titre indicatif :

- Traitement de type piétonisation ou zone 30 haut-de-gamme (de type hypercentre) : 1 000 € HT / m²
- Traitement de type piétonisation ou zone 30 moyenne gamme (de type abords de pôle générateur important) : 500 € HT / m²
- Traitement de type piétonisation ou zone 30 standard (signalisation, éléments de ralentissement):100€ HT/m²

Indicateur(s) de suivi

Nombre de mètres linéaires de voies sécurisées et de points noirs résorbés

Nombre d'accidents impliquant notamment des piétons ou des cyclistes avec d'autres usagers de la voirie (voiture particulière, poids lourds, bus, scooters, etc)

Surface en mètres carrés des zones semi piétonnes ou piétonnes - Nombre d'accidents impliquant notamment des piétons ou des cyclistes avec d'autres usagers de la route (voiture, poids lourds, bus, scooter, etc) - Nombre de mètres linéaires de rue aménagée en zone 30km/h - Nombre de quartiers tranquilles instaurés – Nombre de PV annuels – Enquête sur le taux d'illicite - Mesures comparatives de la qualité de l'air et du bruit aux abords des espaces aménagés

Secteurs représentés sur la carte ci-jointe**ZONES DE MAITRISE DES VITESSES A DEVELOPPER :**

ANTIBES (Quartiers périphériques ; RD2559 tour du Cap d'Antibes ; RD6098 entre Vallauris et la Gare de Juan-les-Pins ; boulevard Wilson ; RD6098 entre Fort Carré et la limite de commune avec Biot ; avenue Jules Grec, RD504 ; boulevard du Cap) ; BIOT (RD4 ZA des Près ; RD4 secteur bois fleuri) ; LE ROURET (RD2085) ; VALBONNE (RD3 et RD4 village) ; VILLENEUVE-LOUBET (ex RN7)

ZONE 30 ET PIETONNE EXISTANTE :

Centre d'Antibes

ZONES PIETONNES EXISTANTES :

Dans les centres historiques de la Colle-sur-Loup, Saint-Paul, Tourrettes-sur-Loup, Gourdon, Vallauris, Villeneuve-Loubet et Gourdon.

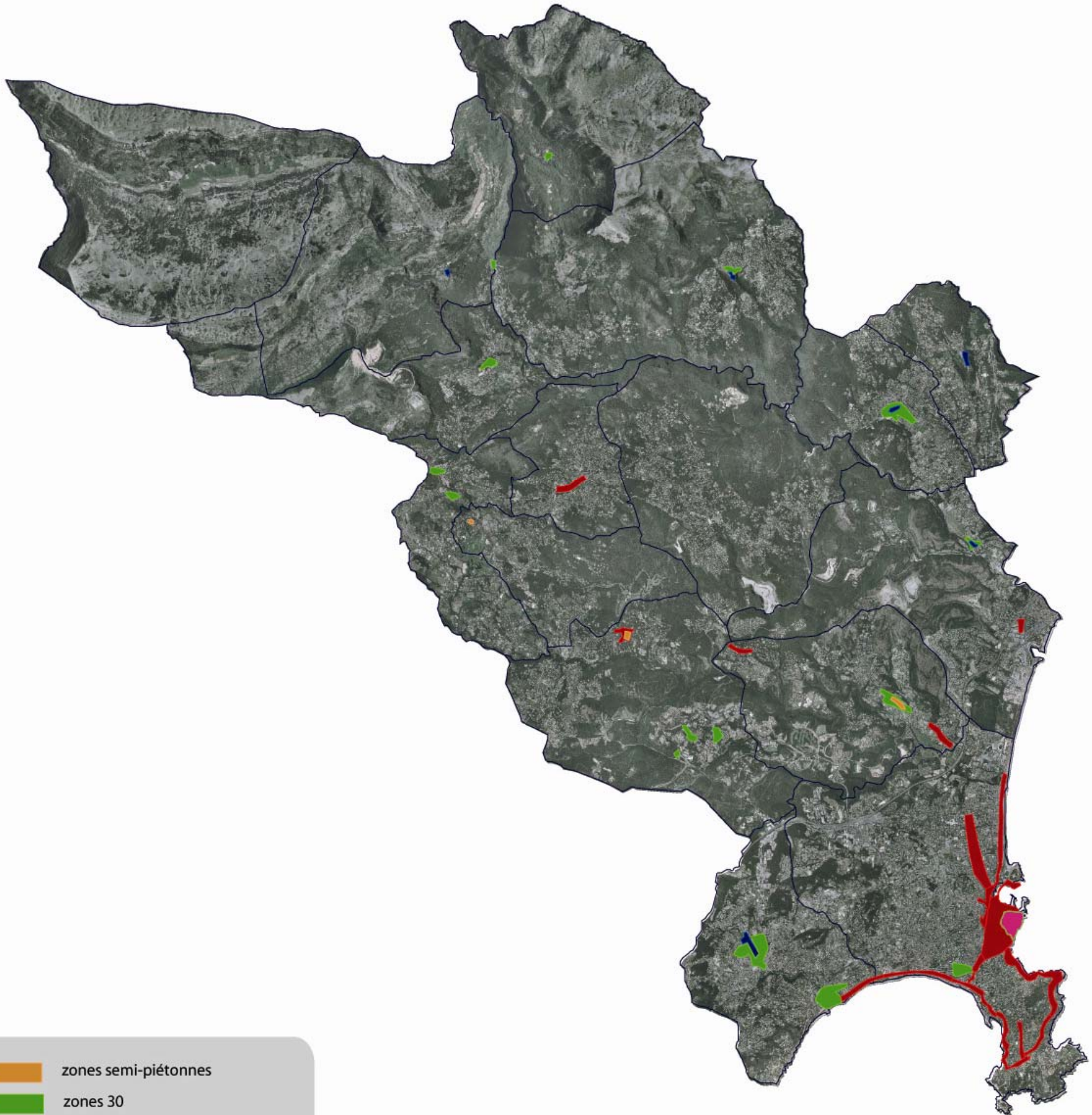
ZONES SEMI-PIETONNES EXISTANTES :

Dans les centres historiques de Biot, Opio et Valbonne.

ZONES 30 A DEVELOPPER :

ANTIBES-JUAN (Juan-les-Pins Centre ; gare ferroviaire) ; BIOT (RD4 village) ; CHATEAUNEUF (Centre historique, D203 ; Pré du Lac, RD2085) ; COURMES (Centre historique) ; GOURDON (Centre historique ; route des Gorges, établissement scolaire, section de RD2210) ; LA COLLE-SUR-LOUP (Abords du centre ancien, RD6) ; LE BAR-SUR-LOUP (Centre historique, RD303) ; TOURRETTES-SUR-LOUP (RD2210) ; VALBONNE (Abords gare routière (Traverse Messugues et abords) ; chemin de la Roberte / route des Dolines ; Garbejaire) ; VALLAURIS (Quartiers périphériques dont RD135 et 435) ; VALLAURIS-GOLFE (Golfe-Juan centre / front de mer / ex N7) ; VILLENEUVE-LOUBET (RD2085, RD2)

INTENTIONS DES ESPACES PACIFIÉS



- zones semi-piétonnes
- zones 30
- espaces de maîtrise des vitesses
- zones piétonnes
- zones piétonnes et zones 30

*Source : Propositions issues des entretiens passés avec les communes
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Direction Déplacements - Transports - 2006*



C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

2- DENSIFIER LE MAILLAGE DES MODES DOUX

Réaliser des aménagements piétonniers

Lien(s) :

- Fiche n°26: Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite
- Fiche n°30: Préserver les continuités modes doux dans les zones urbaines existantes et dans les projets d'urbanisation
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (2.1/D : Les aménagements de sécurisation des circulations piétonnes / Les avancées de trottoirs aux intersections - 2.2.9. Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »



Enjeux

Renforcer les liaisons à l'échelle des unités de voisinage

Requalifier les cheminements existants, qu'il s'agisse de raccourcis modes doux comme d'aménagements sur voirie traditionnelle

Actions

Aménagement et création des trottoirs accessibles notamment pour les personnes à mobilité réduite

Requalification des accotements en zone interurbaine

Valorisation des sentiers piétonniers

Protection, préservation et valorisation des cheminements piétonniers et prise en compte des personnes à mobilité réduite dans la création des itinéraires doux (accessibilité, sécurisation, confort...)

Constitution de réserves foncières pour les cheminements modes doux

Suites à donner

Donner une priorité à la sécurisation de la desserte à pied des principaux pôles : arrêts de bus, établissements scolaires, équipements communautaires, équipements administratifs à vocation d'accueil du public (mairie, poste,...)

Informers sur les temps piétons

Lancer des relevés d'accessibilité détaillés des pôles générateurs et encourager à la réalisation de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics par les communes

Donner la priorité aux secteurs à enjeux identifiés par le projet d'agglomération

Maîtrise d'Ouvrage

Communes - Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

ADEME-REGION - SYMISA

Echéances

CT/MT/LT

Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

Coût total de mise en place : 12 000 k€ (correspondant à 80km de trottoirs)

Participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à la création de trottoirs piétonniers : 30% des investissements pour les travaux dans la limite d'une enveloppe globale annuelle plafonnée à 250 k€ / an et dans le respect du guide des aménagements de voirie au titre des chapitres : « 2.1/D : Les aménagements de sécurisation des circulations piétonnes / Les avancées de trottoirs aux intersections - 2.2.9. Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ».

Indicateur(s) de suivi

Linéaires en mètres d'aménagement des cheminements doux



C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

2- DENSIFIER LE MAILLAGE DES MODES DOUX

Réaliser des itinéraires cyclables pour relier les équipements de proximité et mailler le territoire

Lien(s) :

- Fiche n°14 : Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°29 : Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (2.2. Les aménagements cyclables recommandés)



Enjeux

Offrir un accès pour les modes doux aux équipements communautaires, administratifs, sportifs, recevant du public et reliant les différents équipements de proximité

Garantir un cheminement cyclable continu maillé sur le territoire de l'agglomération

Développer la pratique du vélo des déplacements quotidiens et de loisirs

Favoriser le report modal au niveau des pôles d'échanges des gares SNCF et des interconnexions de lignes urbaines structurantes

Actions

Réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés, confortables et continus par l'aménagement de pistes cyclables, bandes cyclables ou d'espaces partagés et en appui des réseaux structurants existants et projetés

Suivi des études de définition des itinéraires à réaliser par les communes

Développement d'un partenariat technique avec les maîtres d'ouvrages de la voirie concernée afin de définir des axes d'aménagements prioritaires

Réalisation de maillons pour relier entre eux les itinéraires vélos existants et projetés et permettre ainsi des continuités cyclables

Suites à donner

Identifier les itinéraires en complément des liaisons départementales et communales

Définir les caractéristiques techniques des aménagements au travers de la charte modes doux

Maîtrise d'ouvrage

Communes – Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires

Europe - Conseil Régional PACA - Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – ADEME – SYMISA - Etablissements scolaires et/ou recevant du public

Partenaires Consultatifs (PC)

Associations modes doux

Echéances

CT/MT/LT en fonction de la faisabilité technique

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Réalisation de 34Km d'itinéraires cyclables sur RD financés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour un montant estimé à 4000K € sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis participera à hauteur de 30% pour la réalisation d'itinéraires cyclables relevant d'initiatives communales suivant une enveloppe globale annuelle plafonnée à 250K€ et selon les recommandations définies dans le guide des aménagements de voirie au titre du chapitre : « 2.2. Les aménagements cyclables recommandés ».

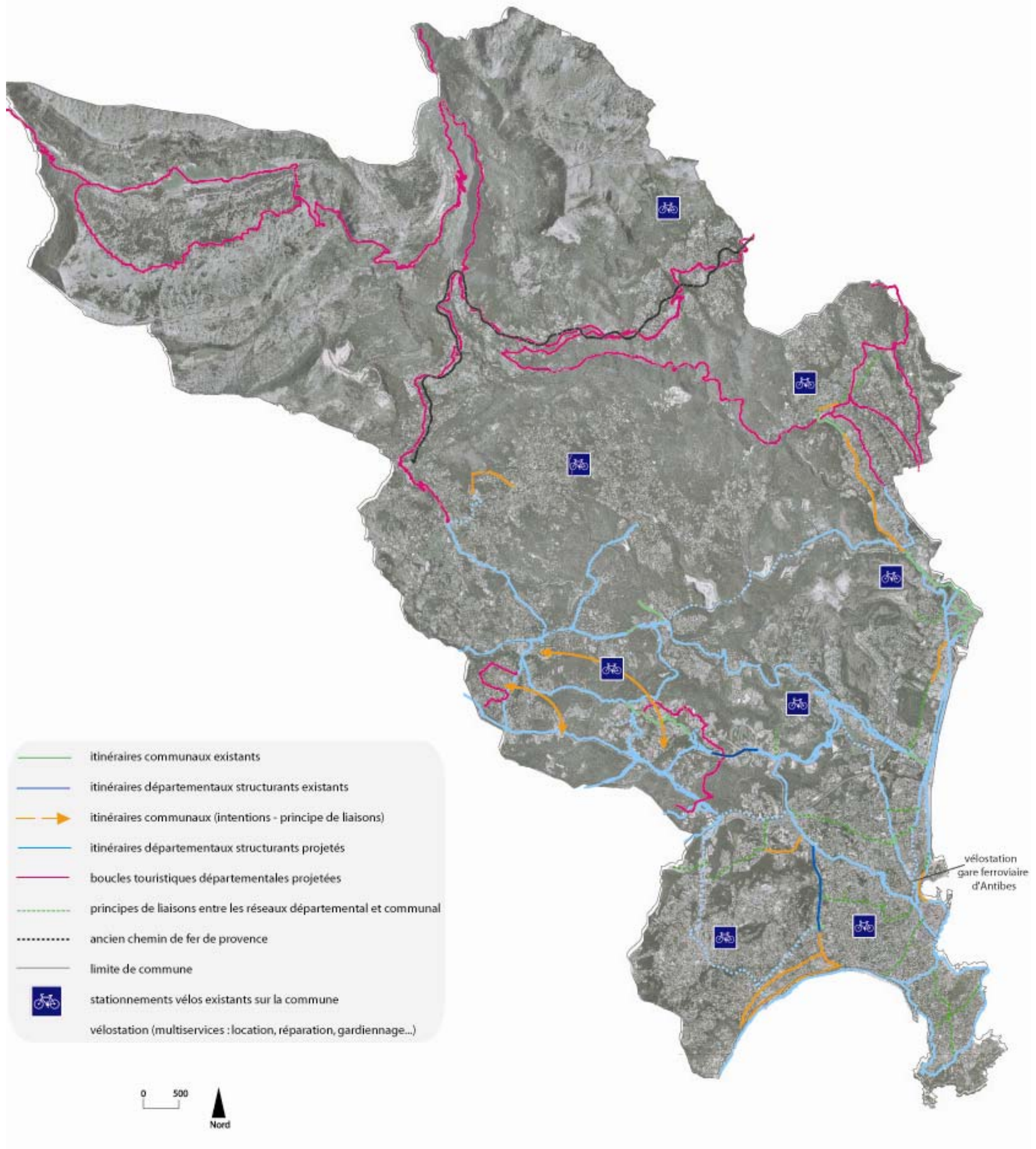
Des coûts sont donnés à titre indicatifs pour certains types d'aménagement :

Piste cyclable : 120 à 150 € / mètre linéaire - Bande cyclable : 15 à 30 € / mètre linéaire

Indicateur(s) de suivi

Nombre de kilomètres cyclables réalisés - Nombre d'équipements communautaires, administratifs, sportifs, desservis
Nombre de stationnement – Fréquentation vélo sur certains axes représentatifs

SCHEMA DES INTENTIONS CYCLABLES



Source : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Direction Déplacements – Transports – 2008

C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

2- DENSIFIER LE MAILLAGE DES MODES DOUX

Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public

Lien(s) :

- Fiche n°14 : Expérimenter une vélostation à la gare ferroviaire d'Antibes
- Fiche n°25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (3.3. Le stationnement des deux roues)



Enjeux

Réaliser des aménagements pour le stationnement des deux roues afin d'en favoriser son usage
Offrir du stationnement adapté aux besoins de courte, moyenne ou longue durée, notamment pour les deux roues motorisés

Actions

Implantation d'aires de stationnement de type « arceau », « box » sur la voirie publique dans les secteurs d'habitats, de commerces, d'équipements publics, zones piétonnes et zones de 30km/h, à proximité immédiate des équipements, notamment des gares ferroviaires et routières.

Suites à donner

Choisir les implantations de stationnement pour les deux roues selon les besoins de déplacements et les demandes induites en stationnement liées aux réseaux de transports collectifs

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Partenaires

Conseil Régional PACA – Conseil Général des Alpes-Maritimes - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis– ADEME – Associations modes doux

Echéances

CT / MT/LT

Coût indicatif (en HT)

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis participera à hauteur de 30% pour la réalisation des équipements de stationnement en faveur des deux roues relevant d'initiatives communales suivant une enveloppe globale annuelle plafonnée à 60K€ et selon les recommandations définies dans le guide des aménagements voirie au titre du chapitre : « 3.3. Le stationnement des deux roues ».

Indicateur(s) de suivi

Nombre et localisation de dispositifs sécurisés (arceaux, box fermé) pour le stationnement des deux roues notamment sur espace public, dans les gares, en parking privé

C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

3- DEVELOPPER ET SECURISER L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS

Préserver les continuités modes doux dans les zones urbaines existantes et dans les projets d'urbanisation

Lien(s) :

- Fiche n°27 : Réaliser des aménagements piétonniers
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (2.2. Les aménagements cyclables recommandés et 2.3. Les personnes à mobilité réduite et les déplacements piétons)
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »



Enjeux

Améliorer la perméabilité sur le secteur littoral et permettre les continuités des itinéraires modes doux
Sécuriser la traversée des grandes voiries
Limiter les effets de coupure des grandes infrastructures (A8, RN, RD, boulevard urbain, voie ferrée)
Garantir des accès piétons et vélos lors de travaux urbains et de voiries

Actions

Inscription dans les PLU de la nécessité de maintenir les continuités modes doux dans les opérations d'urbanisation nouvelle ou de requalification urbaine
Lancement d'une étude de franchissements des grandes coupures urbaines
Création de traversées modes doux supplémentaires (voie ferrée, RD6007, RD6098) et inscription dans les PLU les réserves foncières pour les réaliser
Maintenir les circulations douces pendant les travaux de voirie et d'urbanisme

Suites à donner

Intégration des problématiques de franchissement dans tout projet modes doux, et tout particulièrement en ce qui concerne l'aménagement cyclable de la Littorale
Etudier le réaménagement des franchissements existants (ex : Golfe-Juan en prolongement de la rue de la Gabelle pour rejoindre le passage du Gaz)
Etudier la nécessité de création de franchissements nouveaux

Maîtrise d'Ouvrage Principale

Communes
Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
ADEME-REGION
RFF
SNCF

Echéances

CT / MT / LT

Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

Etudes de faisabilité des franchissements : 50 K€

Indicateur(s) de suivi

Nombre de passages sous voie ferrée et A8 aménagés - Nombre d'accidents impliquant des piétons ou des cyclistes avec d'autres usagers de la route (voiture, poids lourds, bus, scooter, etc)

Objectif SCOT : Garantir un développement solidaire des territoires

D. Créer une solidarité entre le littoral et le haut, moyen pays

1. Développer une politique tarifaire attractive (Fiche n°31)
2. Etendre le service de transport à la demande (Fiche n°32)
3. Mettre en place le covoiturage (Fiche n°33)



D. CREER UNE SOLIDARITE ENTRE LE LITTORAL ET LE HAUT, MOYEN PAYS

1- DEVELOPPER UNE TARIFICATION ATTRACTIVE

Assurer une politique tarifaire attractive

Lien(s) :

- Fiche n°32 : Développer le TAD sur les 16 communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Fiche n° 37 : Mettre en place un conseil en mobilité et suivre la réalisation de PDE : création du PASS ENTREPRISE



Enjeux

Remplacer les anciennes grilles tarifaires suite à la création du réseau ENVIBUS afin de rendre le réseau cohérent et facile d'utilisation pour les usagers
 Offrir à tous la possibilité de se déplacer : 1€/3 heures
 Fidéliser les usagers par des prix d'abonnement très attractifs
 Réaliser des tarifs spécifiques pour les publics fragiles
 Faciliter les modalités administratives d'obtention des titres

Actions

Réalisation d'une grille tarifaire attractive et fonctionnelle
 Développement de titres combinés avec les autres AOT (ticket azur 1€ pour circuler sur tout le département quelque soit le réseau de transport)
 Mise en place du « pass entreprises » pour les salariés lors de leurs déplacements professionnels
 Harmonisation de la tarification du service de PGDM (Personnes à Grande Difficulté de Mobilité) aux lignes régulières

Suites à donner

Informers les usagers des nouvelles dispositions tarifaires ou de titres concernant le réseau ENVIBUS
 Assurer la pérennité de la grille et étendre la gamme des titres

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

AOT – AOTU - SYMITAM

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Coût annuel de l'édition de titres de transport : 50K€

Indicateur(s) de suivi

Nombre de titres vendus par catégorie

D. CREER UNE SOLIDARITE ENTRE LE LITTORAL ET LE HAUT, MOYEN PAYS**2- ETENDRE LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE****Développer le TAD sur les 16 communes de la
Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis**

Lien(s) :

- Fiche n°31 : Assurer une politique tarifaire attractive
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »

**Enjeux**

Assurer un service de transport public à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, y compris en zones peu denses et éloignées, en rabattement vers les lignes régulières du réseau ENVIBUS

Actions

Développement du transport à la demande à l'ensemble des 16 communes de l'agglomération

Suites à donner

Optimiser les circuits et l'occupation des véhicules
Informers les usagers des nouvelles dispositions du réseau ENVIBUS

Maitrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

Communes - Sociétés de transport

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Coût du transport à la demande : 100K€/an

Indicateur(s) de suivi

Fréquentation des lignes TAD (nombre de courses)
Offre kilométrique annuelle
Nombre d'adhérents

D. CREER UNE SOLIDARITE ENTRE LE LITTORAL ET LE HAUT, MOYEN PAYS**3- METTRE EN PLACE LE COVOITURAGE****Créer un site de covoiturage avec le SITP et SILLAGES**www.ottoetco.org

Lien(s) :

- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains
- Fiche n°34 : Informer sur les services publics existants auprès des usagers et créer une centrale d'information multimodale

**Enjeux**

Offrir un outil performant pour le développement de la pratique du covoiturage
Encourager à cette pratique pour les déplacements domicile travail, notamment

Actions

Créer un comité de pilotage avec le SITP et SILLAGES
Mise en service d'un site Internet de covoiturage pour la mise en relation des covoitureurs potentiels
Suivi de la base de contacts et gestion du site

Suites à donner

Lancement de la création d'un site de covoiturage sur la base du cahier des charges conjoint entre les 3 Autorités Organisatrices des Transports Urbains

Maîtrise d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires

SITP – Sillages – ADEME – Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur – Conseil Général des Alpes-Maritimes

Echéances

CT

Estimations financières prévisionnelles

Coût du développement du site covoiturage : 68,7 K€ au total (SITP / Sillages / CASA)
Participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur son territoire : 28,1 K€ (41% de l'investissement global)

Indicateur(s) de suivi

Nombre d'offres et de demandes de covoiturage mises en ligne
Enquête de satisfaction auprès de la clientèle

E. Accompagner les changements de comportement

1. Faire connaître les actions publiques (Fiche n°34)
2. Développer les partenariats (Fiches n°35 à n°38)
3. La CASA comme valeur d'exemple (Fiche n°39)

E. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

1-FAIRE CONNAITRE LES ACTIONS PUBLIQUES

Informer sur les services publics existants auprès des usagers et créer une centrale d'information multimodale

Lien(s) :

- Fiche n°33 : Créer un site de covoiturage avec le SITP et SILLAGES
- Fiche n°35 : Accompagner la recherche et les projets innovants sur les déplacements
- Fiche n°36 : Participer aux journées nationales et européennes de sensibilisation sur les déplacements et créer un évènement sur la mobilité
- Fiche n°37 : Mettre en place un conseil en mobilité et suivre la réalisation de PDE : création du PASS ENTREPRISE
- Fiche n°39 : Réaliser le PDE de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis



ACTUALITÉS

03/07/2006
NAUETTE DES PLAGES DE GOLFE
JUAN

Enjeux

Diffuser une information multimodale afin de valoriser les actions mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Sensibiliser la population sur les nouveaux comportements de mobilité
Conseiller les usagers sur les modes de déplacements les plus adaptés à leur trajet
Accompagner de manière positive et rassurante les changements de pratique
Permettre aux usagers d'accéder aux services publics mis en place

Actions

Accès à une information par différents supports sur l'évolution des services de transport et de déplacements de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Création d'une centrale d'information multimodale basée sur l'élargissement du champ d'intervention de la cellule téléphonique d'Envibus
Réalisation de supports visuels et diffusion d'information auprès des médias

Suites à donner

Communiquer sur les services de covoiturage, faire connaître les résultats du PDE de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Communiquer sur la mise en œuvre du PDU
Investir dans la formation des agents de la cellule téléphonique d'Envibus
Communiquer sur la mise en place d'un nouveau service de renseignement multimodal
Mettre en place des campagnes d'affichage, de mails, de spots et participer à des manifestations

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéances

CT : Créer une centrale d'information multimodale
CT/MT/LT : Informer sur les services publics existants auprès des usagers

Estimation financière prévisionnelle (en HT)

Communication sur les services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 50K€
Mise en place d'une centrale d'information multimodale : 30K€

Indicateur(s) de suivi

Nombre d'opérations de promotion des actions et services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (campagne d'affichage, d'annonces presse et/ou radio...)

E. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

2- DEVELOPPER LES PARTENARIATS

Accompagner la recherche et les projets innovants sur les déplacements

Lien(s) :

- Fiche n°34: Informer sur les services publics existants auprès des usagers et créer une centrale d'information multimodale



Enjeux

Participer à la recherche et au développement des nouveaux outils de mobilité
 Etre informé des avancées, réflexions, innovation en matière de déplacements
 Permettre aux usagers d'accéder aux services publics mis en place

Actions

Participation à des projets européens, aux journées nationales et européennes de sensibilisation sur les déplacements
 Suivi des activités nationales et européennes en participant aux différents colloques
 Mettre en place une manifestation grand public pour faire connaître la problématique des déplacements
 Créer des supports visuels, communiquer auprès des médias
 Accompagner les recherches et les projets innovants sur les déplacements, en concertation avec l'APF et l'AVH

Suites à donner

Assurer une veille et suivi des projets et expérimentations de mobilité innovants
 Diffuser par voie de presse généralisée et spécialisée les actions et participations de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
 Informer par voie d'affichages, de mails, de spots sur la participation et la création de salon

Maîtrise d'Ouvrage

Cybermove : Europe
 Mobi Vip : Prédit
 Vu Log : Société Vu Log

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport et nouvelles technologies
 INRIA, ADEME, Communes

Echéances

CT / MT / LT

Estimation financière prévisionnelle (en HT)

Participations aux projets Cybermove et Vu Log : 120 K€
 Participation au projet Mobi Vip : Mise à disposition de données

Indicateur(s) de suivi

Nombre de partenariats réalisés
 Budgets affectés à cette action
 Enquête de satisfaction des usagers
 Nombre de publications réalisées
 Nombre de visiteurs

E. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

2- DEVELOPPER LES PARTENARIATS

Participer aux journées nationales et européennes de sensibilisation sur les déplacements et créer un évènement sur la mobilité

Lien(s) :

-Fiche n°34 : Informer sur les services publics existants auprès des usagers et créer une centrale d'information multimodale



Enjeux

Faire la promotion des transports publics et des modes alternatifs à la voiture
Rendre attractifs ces modes

Actions

Suivi des activités nationales et européennes en participant aux différents colloques et aux journées institutionnalisées
Communication sur les actions portées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Création d'un forum de la mobilité ouvert aux habitants sur les nouvelles technologies liées à la mobilité et sur le développement durable

Suites à donner

Mettre en place des opérations ponctuelles de promotion
Définir la date et le contenu de la manifestation

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéances

CT : Créer un évènement sur la mobilité
CT / MT / LT : Participer aux journées nationales et européennes de sensibilisation sur les déplacements

Estimations financières prévisionnelles

Réalisation du forum de la mobilité : 115 K€

Indicateur(s) de suivi

Nombre de visiteurs – nombre de participations à des manifestations

E. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

2- DEVELOPPER LES PARTENARIATS

Mettre en place un conseil en mobilité et suivre la réalisation de PDE : création du PASS ENTREPRISE

Lien(s) :

- Fiche n°31 : Assurer une politique tarifaire attractive
- Fiche n°33 : Créer un site de covoiturage avec le SITP et SILLAGES



Enjeux

Apporter une information multimodale et un conseil technique en mobilité auprès des entreprises et des établissements souhaitant mettre en place une démarche de PDE

Favoriser les modes alternatifs auprès des entreprises et des scolaires

Communiquer et informer régulièrement sur les modes alternatifs à la voiture

Actions

Accompagner les démarches de Plans de Déplacements Entreprise en apportant son concours technique, la promotion de réseau TC et des offres alternatives

Encourager les démarches Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) au travers d'actions de sensibilisation (sécurité routière et services mis en place par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis...)

Créer un titre de transport adapté aux besoins des entreprises : le PASS ENTREPRISE à usage de tout salarié de l'entreprise lors de ses déplacements professionnels

Mettre en place la cellule de conseil en mobilité en vue d'apporter une information sur les offres alternatives

Suites à donner

Capitaliser sur les expériences en matière de PDE

Réaliser une plaquette sur les offres alternatives mises en place par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et suivre leurs évolutions

Maîtrise d'Ouvrage Principale

Etablissements scolaires, entreprises

Partenaires

Conseil Régional PACA, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ADEME, Communes, APF, AVH

Echéances

CT : Mise en place du conseil en mobilité

CT/MT/LT : accompagnement des démarches PDE

Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

Dispositif pédagogique (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis) : 50 K€

Indicateur(s) de suivi

Suivre le nombre d'abonnés scolaires sur le réseau TC

Suivre les résultats des PDE mis en place

Nombre de sollicitation de la cellule de conseil en mobilité

E. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

2- DEVELOPPER LES PARTENARIATS

Créer un lieu d'échanges et d'examen des temps : La gestion des temps

Lien(s) :

-Fiche n°34 : Informer sur les services publics existants auprès des usagers et créer une centrale d'information multimediale



Enjeux

Appréhender la mobilité par la gestion des temps et pas uniquement par les modes de transport
Réfléchir sur les temps de vie et leur impact sur le fonctionnement global des déplacements

Actions

Créer un lieu ou une instance d'échanges et d'examen des temps

Suites à donner

Identifier les acteurs

Déterminer les thèmes et situations à examiner (exemple : les heures d'entrée des établissements scolaires et des entreprises)

Maîtrise d'Ouvrage Principale

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires

Etablissements scolaires – acteurs économiques – institutions publiques...

Echéances

CT

Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

2 000 € / an

Indicateur(s) de suivi

Rapports faits

Modifications d'horaires

E. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

3- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS COMME VALEUR D'EXEMPLE

Réaliser le PDE de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Lien(s) :

-Fiche n°34 : Informer sur les services publics existants auprès des usagers et créer une centrale d'information multimediale



Enjeux

Sensibiliser les agents de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis aux changements de comportement dans leurs déplacements liés au travail

Développer une démarche conjointe employés/employeur pour les nouvelles mobilités liées au travail

S'appliquer les politiques alternatives de déplacements définies par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Actions

Mise en place des opérations d'aménagements et des outils d'incitation pour une démarche alternative

Informier et communiquer sur les différents modes de transports, à l'exclusion de la voiture utilisée en auto-solisme

Suivre les actions mises en place par une évaluation du PDE

Accompagner les agents dans leurs choix de nouvelles mobilités

Suite à donner

Choisir les actions à mettre en œuvre

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires

Conseil Général des Alpes-Maritimes – ADEME-Région - Communes

Echéances

CT / MT / LT

Estimations financières prévisionnelles (en HT)

CT : étude 20 000€

CT/MT/LT : plan d'actions 60 K€

Indicateur(s) de suivi

Nombre d'opérations mises en œuvre

Nombre d'agents ayant modifié ses habitudes de déplacements liés au travail

Coût des opérations mises en œuvre

Nombre de bénéficiaires des mesures mises en place

F. Suivre et évaluer la mise en œuvre du PDU (Fiches n°40 à 41)

F. SUIVRE ET EVOLUER LA MISE EN ŒUVRE DU PDU

Créer un observatoire PDU en lien avec l'observatoire des déplacements

Lien(s) :

-Fiche n°41 : Participer à la réalisation d'une nouvelle enquête ménages



Enjeux

Suivre la mise en œuvre du PDU

Mesurer les changements de comportements et le niveau de réalisation des objectifs du PDU

Actions

Analyse des données d'exploitation : comptages routiers, fréquentations des TC, fréquentation du stationnement
Réalisation d'enquêtes diverses (enquête d'occupation, de satisfaction, de fréquentation...)

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires

Etat, SNCF, Conseil Régional PACA, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Communes, ADEME-REGION

Echéances

CT

Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

Sans objet

Indicateur(s) de suivi

Sans objet

F. SUIVRE ET EVOLUER LA MISE EN ŒUVRE DU PDU

Participer à la réalisation d'une nouvelle enquête ménages

Lien(s) :

-Fiche n°40 : Créer un observatoire PDU en lien avec l'observatoire des déplacements



Enjeux

Mesurer les changements de comportements (répartition modale) en fonction de critères sociaux, démographiques et géographiques

Actions

Participer au pilotage d'une future enquête ménage / déplacements sur les Alpes Maritimes

Maîtrise d'Ouvrage Principale (MOP)

Conseil Général des Alpes-Maritimes – Etat - DDE

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, CANCA, CAPAP, SITP, ADAAM, SYMITAM

Echéances

CT

Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

Sans objet

Indicateur(s) de suivi

Nombre de déplacements par personne, par ménage, par modes de transports, par motifs
Répartition modale,
Traffics internes, entrants, sortants...